

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

5^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978

COMPTE RENDU INTEGRAL — 26^e SEANCE

1^{re} Séance du Mercredi 26 Octobre 1977.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE MME ANNE-MARIE FRITSCH

1. — Loi de finances pour 1978 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 6616).

Agriculture, F.O.R.M.A., B.A.P.S.A.

Mme le président.

M. Tissandier, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les dépenses ordinaires.

M. Pierre Joxe, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les dépenses en capital.

M. Bertrand Denis, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour les dépenses ordinaires.

M. Huguet, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour le développement rural.

M. Brocard, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'enseignement agricole.

M. Franchère, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le F.O.R.M.A. et l'O.N.I.B.E.V.

M. Schloesing, suppléant M. Caro, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les industries agro-alimentaires.

M. Pons, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le B.A.P.S.A.

M. Briane, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour le B.A.P.S.A.

M. Bizet, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour le B.A.P.S.A.

MM. Falala,
Rigout,
Mauger,
Grussenmeyer,
Cattin-Bazin,
Richard,
Le Pensec,
Fouchier,
Weisenhorn,
Bayou,
Laborde,
Ruffe.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire.

2. — Ordre du jour (p. 6630).

PRÉSIDENCE DE MME ANNE-MARIE FRITSCH,
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

Mme le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1978 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

Mme le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1978 (n^{os} 3120, 3131).

AGRICULTURE, F. O. R. M. A., B. A. P. S. A.

Mme le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'agriculture, du fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles et du budget annexe des prestations sociales agricoles.

Afin que cette discussion puisse s'achever à une heure raisonnable dans la nuit, j'adresse un appel pressant à tous nos collègues — aussi bien les onze rapporteurs que les cinquante-cinq orateurs inscrits — pour qu'ils respectent strictement le temps de parole qui leur est attribué, même si ce temps se trouve le plus souvent limité à cinq minutes. La présidence demande donc instamment à chacun un grand effort de concision.

La parole est M. Tissandier, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les dépenses ordinaires.

M. Maurice Tissandier, rapporteur spécial. Monsieur le ministre de l'agriculture, monsieur le secrétaire d'Etat, madame le président, mes chers collègues, bien que préparé dans le cadre de contraintes financières très rigoureuses, le projet de budget de l'agriculture concernant les dépenses ordinaires nous apporte quelques satisfactions.

Ses crédits, en effet, doivent augmenter de 23,9 p. 100 en 1978 : ils s'élèveront à 17,4 milliards de francs contre 14 milliards en 1977.

Même si l'on soustrait la subvention au B. A. P. S. A., incluse dans ce pourcentage et pour laquelle l'augmentation prévue est de 54,8 p. 100, la progression des crédits affectés aux dépenses ordinaires est encore de 14,5 p. 100, ce qui, dans les circonstances actuelles, est satisfaisant.

Et pourtant, sur ce budget pèsent non seulement les contraintes dues à la situation économique actuelle mais aussi certaines autres qui viennent du passé. Le poids du passé, c'est l'aide qu'il est indispensable d'apporter aux nombreux agriculteurs âgés.

La forte diminution du nombre des agriculteurs entraîne, en effet, un déséquilibre profond dans le rapport entre les actifs et les inactifs agricoles.

Alors qu'en 1975 il y avait 3,29 personnes actives pour une personne retraitée dans le régime général des salariés, il n'y en avait que 1,24 dans le régime des exploitants agricoles.

Le B. A. P. S. A. représente à lui seul près de la moitié du total des dépenses bénéficiant à l'agriculture ; 55 p. 100 des dépenses de ce même B. A. P. S. A. sont consacrées à l'assurance vieillesse, et rien ne permet de penser que cette situation pourra s'améliorer dans un proche avenir.

En revanche, dès cette année, les dépenses du F. A. S. A. A. vont être réduites en raison de la diminution du nombre des demande d'indemnités viagères de départ. De 34 812 en 1974, ce nombre est tombé à 20 172 en 1976 et il devrait se stabiliser à ce niveau jusqu'à la fin du VII^e Plan.

A ce propos, si le taux de l'indemnité viagère de départ non complément de retraite a été revalorisé en 1976, il est regrettable que le montant de l'indemnité viagère de départ complément de retraite n'ait pas été relevé depuis 1969.

Il est certain que, depuis quelques années, les avantages vieillesse accordés aux agriculteurs ont été sensiblement relevés et que, sur le plan social, l'indemnité complément de retraite n'a plus la même importance. La commission des finances a cependant estimé — et c'est l'objet de sa première observation — qu'une réévaluation de cette indemnité viagère de départ lui redonnerait un pouvoir attractif et permettrait d'accélérer la libération des terres agricoles au profit de jeunes qui cherchent à s'installer ou à étendre leurs exploitations.

En effet, il faut dès maintenant préparer le renouvellement des agriculteurs.

L'installation des jeunes agriculteurs est devenue, à juste titre, une des préoccupations majeures du Gouvernement. Outre les aides permettant l'aménagement et la modernisation des logements et facilitant par là la création d'un foyer, la dotation d'installation est d'un intérêt incontestable.

Elle est assurée par le C. N. A. S. E. A., le centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles, et elle bénéficie des crédits inscrits au chapitre 46-57, article 80, qui s'élèvent à 175 millions de francs pour 1978. Complétée par des prêts du Crédit agricole, elle permettra aux nouveaux exploitants d'entrer dans la profession avec moins de difficultés que par le passé.

Encore faudrait-il, monsieur le ministre, ce que vous l'avez promis lors de la « conférence annuelle », assouplir un certain nombre de conditions d'attribution de cette prime, mal adaptées à la réalité française. Je pense, en particulier, à l'obligation d'assujettissement à la T. V. A.

Mais installer des jeunes n'aurait que peu d'intérêt à notre époque si ceux-ci ne disposaient pas d'une formation adaptée aux conditions de l'agriculture moderne.

Pour cette année, les moyens de fonctionnement des établissements d'enseignement agricole publics bénéficieront d'une augmentation de 13,9 p. 100 des crédits. Pour l'année scolaire 1976-1977, les effectifs d'élèves ont été en légère augmentation par rapport à l'année précédente. Et il est à noter que les élèves qui sortent de l'enseignement agricole ont moins de difficultés à trouver un premier emploi que ceux qui viennent d'autres secteurs de formation.

Les conditions spécifiques de l'enseignement agricole font que le nombre de personnes employées dans les établissements publics est relativement important par rapport au nombre d'élèves : près de 2 000 dans l'enseignement supérieur, plus de 10 000 dans l'enseignement technique et la formation professionnelle. Malheureusement, sur l'ensemble de ce personnel, 2 669 employés sont encore contractuels.

Comme l'a fait notre commission dans sa deuxième observation, j'appelle votre attention, monsieur le ministre, sur cette disproportion entre le nombre de titulaires et celui d'employés contractuels. Je sais que des efforts ont été faits, que d'autres sont en cours, mais il y a là une situation anormale. C'est pourquoi la commission des finances a demandé que l'intégration des personnels contractuels de l'enseignement agricole soit accélérée.

Avant d'en terminer avec l'enseignement public, permettez-moi d'évoquer le cas des ingénieurs généraux d'agronomie. Selon les textes, chaque région de programme devait être dotée d'un ingénieur général d'agronomie, chargé de l'inspection régionale des établissements d'enseignement, de formation et de promotion agricole. Or, dans six régions d'agronomie sur dix-sept, les fonctions d'ingénieur général sont assurées par des ingénieurs en chef. La comparaison avec d'autres corps de fonctionnaires du ministère de l'agriculture montre que la proportion des ingénieurs généraux est de 6,5 p. 100 pour les ingénieurs généraux du génie rural, de 5 p. 100 pour ceux des services vétérinaires et de 2 p. 100 seulement pour les ingénieurs d'agronomie.

Compte tenu de la conjoncture et pour éviter des incidences budgétaires trop lourdes, il semblerait raisonnable de porter en quatre ans cet effectif de 2 à 6 p. 100, ce qui permettrait d'avoir une inspection pédagogique plus approfondie et de donner légitimement satisfaction à un corps de hauts fonctionnaires dont la qualité est digne d'éloges.

Comme dans l'enseignement public, les effectifs de l'enseignement privé agricole sont en légère hausse. Ils dépassent actuellement 75 000 élèves.

Malgré les quatre conventions conclues en 1975, la situation financière de ces établissements n'a pas cessé de se dégrader. Leur système de financement n'est d'ailleurs plus adapté aux conditions actuelles de gestion et doit être réformé. Une proposition de loi vous sera, je pense, présentée prochainement. J'espère, monsieur le ministre, que vous en faciliterez l'adoption.

Pour 1978, la dotation inscrite à l'article 20 du chapitre 43-33 est de 172 millions de francs, contre 150 millions l'an dernier. Pour les maisons familiales, il est prévu une augmentation de 15,5 p. 100. Malgré cette progression relativement élevée, le financement à 50 p. 100 des journées d'alternance au taux jour-

nalier de l'élève externe, tel qu'il avait été déterminé lors des discussions de la convention avec le ministre, n'apparaît pas possible. C'est pourquoi, dans sa troisième observation, la commission des finances a demandé que les crédits destinés aux subventions des établissements agricoles privés soient revalorisés « afin que puissent être respectées les conventions passées entre le ministre de l'agriculture et les organisations représentatives de l'enseignement privé ».

L'agriculture française, comme celle de nombreux autres pays, traverse — je ne vous apprends rien, monsieur le ministre — une période difficile. Le revenu agricole a baissé au cours des trois dernières années. L'endettement total du secteur agricole s'élevait aujourd'hui à près de 80 milliards de francs, soit plus de 20 p. 100 de la valeur ajoutée de l'agriculture. Par ailleurs, les agriculteurs, contrairement à de nombreuses autres catégories socioprofessionnelles, ne peuvent influencer sur le prix de vente de leurs produits qui relève de décisions communautaires. En revanche, ils subissent de plein fouet les augmentations des produits et des services nécessaires à leur travail.

Le revenu disponible par exploitation montre bien les faiblesses. Cela est particulièrement net pour les exploitations d'élevage, puisque le rapport de certaines d'entre elles se situe au-dessous du montant du salaire minimum interprofessionnel de croissance.

Malgré tout cela, il ne faut pas oublier que la production agricole française a doublé en vingt-cinq ans — alors que, dans le même temps, le nombre des actifs diminuait de moitié — et qu'elle contribue efficacement, par ses exportations, à l'équilibre de notre balance des paiements.

Ces remarquables résultats méritent bien que soient également soutenues par le budget certaines catégories d'exploitations agricoles aujourd'hui en difficulté.

Sans l'aide de l'Etat, ces exploitations familiales, auxquelles nous sommes attachés, ne peuvent surmonter les difficultés accidentelles qu'elles rencontrent. Et surtout, elles ne peuvent assurer elles-mêmes leur développement.

Aider à la modernisation des exploitations, c'est aussi, ne l'oublions pas, renforcer la compétitivité de notre agriculture sur les marchés extérieurs.

A ce propos, je ne peux que vous féliciter, monsieur le ministre, de la progression importante des crédits destinés à la prophylaxie des animaux, crédits qui permettront de rendre plus efficace encore la lutte contre la tuberculose bovine et la brucellose.

Car améliorer la santé des troupeaux, c'est bien entendu soutenir le revenu des éleveurs, mais c'est aussi accroître le volume des exportations de viande. L'amélioration de la productivité et de l'état sanitaire des élevages constitue une action prioritaire. Et vous l'avez montré en augmentant de 27 p. 100 les crédits du chapitre 44-28 destinés à améliorer la protection sanitaire du cheptel.

Les exploitations de montagne et des zones diversifiées doivent, elles aussi, bénéficier de la solidarité publique. Les dotations du chapitre 44-31, qui permettent le versement de l'indemnité spéciale de montagne, augmenteront cette année de 12,7 p. 100. Elles compenseront, très partiellement il est vrai, les handicaps des agriculteurs montagnards.

On peut toutefois regretter que la délimitation des zones de piémont ne soit pas terminée et que l'on ne puisse pas, dès 1978, aider les agriculteurs de ces régions et éviter par là même une accélération de l'exode rural qu'il serait ensuite difficile d'arrêter.

La commission des finances, dans une cinquième observation, souhaite que, dès l'an prochain, « les agriculteurs de zones de piémont puissent bénéficier des aides qui avaient été promises pour compenser les handicaps dont souffre l'agriculture de ces régions ».

En conclusion, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, les crédits affectés aux dépenses ordinaires de votre budget sont, dans l'ensemble, comme je l'ai dit, satisfaisants. Je suis persuadé que l'action de redéploiement entreprise permettra de respecter les grandes priorités : préparation de l'avenir, formation des hommes, poursuite de l'effort de solidarité.

Sous le bénéfice des observations que j'ai eu l'honneur d'exposer, la commission des finances, de l'économie générale et du Plan a adopté les crédits inscrits pour les dépenses ordinaires du ministère de l'agriculture, et elle souhaite que l'Assemblée nationale suive sa décision. (Applaudissements sur les bancs du groupe républicain, du rassemblement pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Mme le président. La parole est à M. Pierre Joxe, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les dépenses en capital.

M. Pierre Joxe, rapporteur spécial. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, bien que paraissant gravement inadaptes aux besoins de notre pays, les crédits d'équipement du ministère de l'agriculture ont été approuvés par la majorité de la commission des finances qui en recommande l'adoption, contrairement à mes propositions.

J'avais, en effet, proposé le rejet de ces crédits. Parce que c'est véritablement dans ce secteur des dépenses en capital qu'apparaissent les graves insuffisances du budget de l'agriculture pour 1978, insuffisances qui traduisent une dégradation accentuée, accélérée.

Un exemple : le montant des autorisations de programme prévues est en diminution. Celle-ci peut être chiffrée différemment selon les bases de référence retenues. Par rapport aux autorisations de programme ouvertes par la loi de finances pour 1977 — comparaison financièrement la plus stricte — elle est de 3,7 p. 100. Or, cette diminution du montant des autorisations de programme ne fait que se répéter depuis des années. Et il n'est pas douteux que l'on compromet le développement et l'avenir de n'importe quel secteur économique lorsque l'on réduit ou que l'on freine le montant des investissements engagés.

C'était là la principale raison de l'attitude que j'avais prise. Je souhaitais ainsi que, chapitre par chapitre, qu'il s'agisse de l'aménagement foncier, de l'hydraulique, de la recherche, des services publics ruraux — la situation des communes rurales ne cesse de se dégrader — de meilleures propositions soient faites par le Gouvernement au Parlement.

Je n'ai pas été suivi. J'indique donc que, malgré ces graves insuffisances, c'est ce projet de budget que la majorité de la commission des finances vous demande, mes chers collègues d'adopter.

Avant de reprendre les différents points de mon rapport, je dirai quelques mots du mode de présentation des crédits budgétaires. Car celui-ci revêt des inconvénients sérieux du point de vue politique, c'est-à-dire à l'égard de tout ce qui concerne la connaissance légitime de ce qui est réellement entrepris pour les catégories sociales ou les secteurs de l'économie. Le mode de présentation des crédits du budget du ministère de l'agriculture ne permet pas de se faire une idée exacte de ce qui va bénéficier à l'agriculture, aux agriculteurs et au monde rural dans son ensemble. J'ai abordé ce problème dans mon rapport écrit où je souligne notamment la confusion qui existe, dans le budget, entre les crédits destinés à la production agricole et ceux qui sont consacrés au monde rural.

Une telle observation est également justifiée pour les dépenses affectées à l'enseignement agricole. En effet, chacun sait que de nombreux élèves formés dans les établissements d'enseignement agricole, se dirigent, en fait, à la fin de leur scolarité vers d'autres secteurs économiques. Il en résulte qu'il est quelque peu irréaliste de présenter les crédits de fonctionnement de l'enseignement agricole comme un bénéfice pour l'ensemble de l'agriculture.

On peut donc s'interroger sur les raisons de la persistance, depuis des années, d'une telle présentation des crédits budgétaires.

A mon sens, le but est très clair, très facile à démasquer ; il est politique : le gonflement des dépenses budgétaires destinées en principe à l'agriculture, qui ressort des documents qui nous sont soumis, résulte d'une volonté d'exagérer, d'amplifier, de présenter de façon plus flatteuse l'importance de l'effort de l'Etat en faveur des agriculteurs.

Par ailleurs, la publication, chaque année, d'un total impressionnant de crédits qui intéressent, pour une immense part, les anciens agriculteurs — les crédits affectés aux retraites et à la protection sociale figurent dans le budget de l'agriculture — donne l'impression que les agriculteurs actifs bénéficient d'une masse immense de crédits alors qu'il ne s'agit là que de l'expression normale de la solidarité nationale envers de vieux travailleurs. Ce mode de présentation du budget de l'agriculture présente l'inconvénient de conduire une partie de l'opinion — beaucoup sont mal informés — à penser à tort, au vu de l'ampleur des crédits inscrits au budget du ministère de l'agriculture, qu'il s'agit de crédits destinés à l'agriculture française.

On arrive à faire naître chez les agriculteurs eux-mêmes un certain sentiment de culpabilité alors que l'on devrait bien distinguer — c'est ce que nous proposons chaque année — d'une part, ce qui intéresse véritablement le développement, l'équipement ainsi que l'avenir de l'agriculture et, d'autre part, ce qui concerne l'exercice normal de la solidarité nationale.

Cette opinion est d'ailleurs partagée : elle est largement répandue, y compris dans les milieux professionnels. Voici un extrait d'un article publié il y a quelques jours, après que j'eus moi-même rédigé mon rapport, par le président de l'assemblée permanente des chambres d'agriculture :

« Sur la totalité des dépenses qui figurent dans le budget de l'agriculture, si un certain nombre concernent l'activité agricole proprement dite, beaucoup, notamment en matière d'équipement, sont destinées à l'ensemble du monde rural, c'est-à-dire à tous les Français. »

Une clarification est nécessaire et possible. Si elle était opérée, on pourrait se reporter aux autres budgets, en particulier à celui du ministère de l'intérieur, et réfléchir sur le fonctionnement de l'enseignement en milieu rural, afin de bien distinguer ce qui intéresse le monde rural.

La confusion actuelle est dangereuse et mauvaise.

J'entends ne pas m'attarder sur les considérations de technique financière que je développe dans mon rapport et qui soulignent la difficulté de connaître l'importance réelle des crédits.

Ainsi, des crédits sont parfois imputés — apparemment — à l'agriculture française mais, comme le relève la Cour des comptes, ils peuvent également servir à financer des opérations de stockage de vins étrangers, et la confusion — voulue ou non — d'un certain nombre de données, apparaît donc dans ces documents.

J'irai à l'essentiel : le volume et la répartition des crédits d'investissement.

Il faut reconnaître que l'évolution défavorable du rapport entre les dépenses d'investissement et le total des dépenses publiques destinées à l'agriculture au sens large montre que, contrairement à une ligne pourtant tracée voici de nombreuses années par les lois d'orientation agricole, la priorité n'est pas donnée aux dépenses favorisant la modernisation des exploitations.

Premier exemple, que je développe dans mon rapport, celui de l'aménagement des grandes régions agricoles : il semble y avoir en ce domaine une sorte d'hésitation.

Deuxième exemple, beaucoup plus démonstratif, celui de l'aménagement foncier : le chapitre 61-70, dont les crédits sont principalement destinés au financement du remboursement, ainsi qu'aux dépenses de fonctionnement et de travaux des S. A. F. E. R., connaît certes une augmentation assez importante des crédits de paiement, c'est-à-dire des sommes qui seront dépensées dans les mois qui viennent, mais une progression de 2,5 p. 100 seulement des autorisations de programme, c'est-à-dire de ce qui va être engagé et qui dessine l'avenir. Par les temps qui courent, ce faible accroissement est, en fait, une diminution, car nul n'a envisagé que le taux d'augmentation des prix s'en tienne à 2,5 p. 100.

Or, depuis ces années, le total des surfaces remembrées annuellement stagne et a même légèrement tendance à diminuer. Compte tenu de ces autorisations de programme, il n'est pas possible d'envisager qu'on maintiendra, l'année prochaine et les suivantes, le niveau annuel de 400 000 hectares remembrés.

A cela s'ajoute le problème de tout ce qui vient après un remembrement. Il n'y a pas de remembrement qui tienne si les travaux connexes ne sont pas réalisés immédiatement après. Il faut ouvrir des chemins, parfois modifier le tracé de certains, creuser des fossés, en combler d'autres, etc. Le remembrement ne peut donc avoir les effets bénéfiques qu'on peut en attendre que si tous ces travaux, effectués à bref délai, assurent une réelle possibilité d'exploitation.

Je suis sûr de ne pas être le seul à connaître des cas semblables à ceux que j'ai pu observer récemment dans de petites communes rurales de ma région — La Villeneuve et Clux — qui font partie d'un canton où le remembrement est avancé : au lendemain des opérations de remembrement, certains exploitants se heurtent à des difficultés sérieuses pour exercer leur métier car, les crédits pour les travaux connexes n'ayant pas été accordés, le comblement de fossés infranchissables n'a pas été effectué.

On risque de voir s'aggraver de telles situations dans les années qui viennent, puisque le budget accuse une diminution, en capacité d'action réelle, des crédits d'aménagement foncier.

Malgré cela, la majorité de la commission des finances vous propose d'approuver ce projet de budget.

En ce qui concerne les S. A. F. E. R., sur lesquelles repose l'évolution du marché foncier, ce projet de budget fait craindre une diminution de leurs possibilités d'action. J'ai reçu une lettre — et je pense que nombre de mes collègues en ont reçu de semblables — du président de la S. A. F. E. R.

de Bourgogne, ma région, qui fait observer que l'adoption d'un tel budget compromettrait le fonctionnement de la S. A. F. E. R. dont il a la responsabilité, ce qui, outre le préjudice causé aux agriculteurs intéressés, risquerait également d'entraîner des licenciements collectifs dans cet organisme.

Malgré cela, la majorité de la commission des finances vous propose d'adopter les crédits d'équipement du ministère de l'agriculture.

En ce qui touche à l'hydraulique, certes, les crédits de paiement augmentent, mais les autorisations de programme marquent une quasi-stagnation : 146,6 millions de francs contre 145 millions de francs dans le budget de 1977. Une augmentation aussi faible en valeur — 1 p. 100 — correspond en réalité à une diminution. Il est vrai qu'un crédit supplémentaire a été débloqué au titre du fonds d'action conjoncturelle, ce qui provoque une progression importante. On peut toutefois se demander pour quelle raison le Gouvernement n'inscrit pas directement dans les documents budgétaires qui nous sont soumis les sommes correspondant aux opérations envisagées.

Enfin, l'ensemble des équipements de production, de conditionnement, de stockage, de transformation et de distribution des produits agricoles doit faire l'objet d'un rapport particulier, mais appelle de ma part les observations suivantes.

Pour ce secteur important — il se situe à l'articulation entre, d'une part, la production des agriculteurs et, d'autre part, la commercialisation et la consommation — il est nécessaire de savoir précisément dans quelles conditions sont utilisés les fonds publics et dans quelle mesure ils atteignent l'objectif qui leur a été fixé. A ce sujet, je vous indique que la commission des suites à donner aux recommandations de la Cour des comptes avait formulé plusieurs vœux. Elle avait notamment souhaité, d'une part, que l'on précise les engagements réciproques pris par l'administration et par les entreprises bénéficiaires de la prime d'orientation agricole et, d'autre part, que les dossiers comportent des données précises et motivées sur les incidences économiques des investissements envisagés.

Malgré cela, on a l'impression que, dans ce domaine, il n'y a pas de véritable volonté d'articuler clairement les actions menées à ce titre avec les objectifs de valorisation des productions agricoles.

J'en viens à l'enseignement et à la recherche.

Les crédits de fonctionnement sont en augmentation, et, d'ailleurs, un tel effort était bien nécessaire. Mais ces crédits font l'objet d'un autre rapport, et je n'insisterai pas sur ce point.

Pour ma part, je suis chargé d'examiner les dépenses d'investissement, et, dans ce domaine comme dans celui du foncier, je constate que le contenu de l'enveloppe recherche est en diminution.

Mme le président. Veuillez conclure, monsieur le rapporteur spécial.

M. Pierre Joxe, rapporteur spécial. Je vais terminer, madame le président.

Cette enveloppe regroupe l'ensemble des crédits intéressant la recherche. Les dépenses d'équipement augmentent de 1,3 p. 100. Il s'agit en fait d'une diminution. D'ailleurs, des responsables de centres de recherche de toutes les régions nous alertent en nous signalant que l'adoption de ce projet de budget entraînera la remise en cause des moyens de survie même de la réalisation des programmes de recherche et fera planer une menace sur l'Institut national de la recherche agronomique.

Malgré cette diminution réelle, la majorité de la commission des finances vous propose d'adopter ce projet de budget d'équipement.

J'évoquerai enfin le problème des services publics ruraux qui, chacun le sait, intéresse pratiquement toutes les régions rurales de notre pays.

Les conditions de vie et d'évolution de la population des cantons ruraux sont ici en cause. La disparition de certains services publics ruraux a des conséquences directes sur ces conditions de vie et donc sur le maintien en zone rurale des exploitants ou des autres habitants.

Le présent projet de budget propose une réduction spectaculaire des autorisations de programme dans plusieurs domaines aussi importants que l'assainissement, l'électrification rurale ou la voirie rurale. Certes, là encore, les crédits de paiement augmentent, mais les autorisations de programme diminuent.

Pour ma part, je considère comme inacceptable une telle réduction, qui, selon les cas, se situe entre 10 p. 100 et 20 p. 100, et parfois même dépasse ce dernier pourcentage; elle est inacceptable parce qu'elle aura des conséquences directes sur les conditions de vie des exploitants.

Malgré cela, la majorité de la commission des finances vous propose d'approuver le projet de budget d'équipement du ministère de l'agriculture pour 1978.

J'ai terminé l'exposé de mon rapport.

Je tiens cependant à indiquer que nous sommes à la fin d'une législature et que, depuis plusieurs années, nous constatons que les difficultés de l'agriculture sont largement dues à l'insuffisance des moyens en équipement qui lui sont octroyés. Cette année je ne suis pas le seul rapporteur à lancer un cri d'alarme sur ce point. Il ne faut pas que le secteur agricole subisse une réduction des crédits d'équipement.

Mme le président. Je vous demande de conclure, monsieur Joxe.

M. Pierre Joxe, rapporteur spécial. Certainement, madame le président.

Mon rôle de rapporteur est terminé, et je conclus, mes chers collègues, en vous rappelant ce paradoxe: la majorité de la commission des finances vous propose d'approuver les dépenses en capital, qui sont en diminution, du ministère de l'agriculture. Voilà ce que cette majorité vous propose! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)

Mme le président. La parole est à M. Bertrand Denis, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour les dépenses ordinaires.

M. Bertrand Denis, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, je dispose de dix minutes pour exposer l'avis de la commission de la production et des échanges sur votre budget alors que celle-ci est normalement compétente pour ce qui concerne les problèmes agricoles.

Il me faudra donc réaliser un véritable tour de force, mais je vais essayer de me plier à la discipline imposée et j'espère que je n'encourrai pas les foudres de la présidence. Celle-ci est bien obligée de faire respecter les temps de parole, et je ne lui en tiens pas rigueur.

J'ai d'ailleurs rédigé un rapport de 127 pages, et j'espère que certains d'entre vous, mesdames, messieurs, voudront bien s'y référer.

Je vais essayer de résumer ce rapport écrit.

Le budget qui nous est soumis peut être étudié de trois façons.

Une première lecture peut ne porter que sur les chiffres; notre collègue M. Tissandier les a cités ici, et je ne les rappellerai pas. Elle incite à reconnaître que ce budget consent un effort considérable en faveur du monde agricole. Il ne faut pas oublier que les cotisations qui sont versées par l'Etat aux vieux agriculteurs et, d'une façon générale, les prestations sociales constituent autant de charges que les jeunes agriculteurs et les petits exploitants n'auront pas à supporter. Par conséquent il s'agit d'un allègement pour les agriculteurs, et, de ce point de vue, nous ne pouvons qu'être satisfaits.

Une deuxième lecture — et le rapporteur précédent n'a pas manqué de le souligner — peut tendre à démontrer que ce budget est insuffisant.

Mais une troisième lecture met en évidence, dans un contexte de grande rigueur budgétaire, des choix intéressants qui vont effectivement dans le sens de la modernisation de l'agriculture et du renforcement de sa compétitivité.

Dans l'ensemble, les programmes d'action prioritaires seront bien respectés.

Les investissements intellectuels — oui, monsieur Pierre Joxe — seront privilégiés, et il faut le souligner.

La protection sanitaire du cheptel, si indispensable, continue à être assurée. Cependant, monsieur le ministre, il sera nécessaire d'accomplir un effort supplémentaire en faveur des agriculteurs. En effet, et même s'ils ont pris des précautions suffisantes, leur bétail est encore frappé par la brucellose. Cette maladie cause trop de dégâts dans une exploitation agricole, trop de difficultés pour un agriculteur dont le cheptel est décimé, surtout dans les régions laitières, mais même dans les autres, et les conséquences en sont trop graves pour que l'on ne prête pas attention à cette situation et que l'on ne rétablisse pas certaines subventions qui ne sont plus accordées.

Par ailleurs la commission de la production et des échanges a noté que les crédits de paiement, pour l'ensemble des dépenses d'équipement, progressent de 12,77 p. 100. Ainsi, malgré la diminution des autorisations de programme, le volume des travaux exécutés en 1978 devrait être plus important qu'au cours de l'année 1977.

Il ne faut pas oublier qu'en 1977 le déblocage du F. A. C. — le fonds d'action conjoncturelle — a permis de disposer de 250 millions de francs d'autorisations de programme supplémentaires. Par ailleurs, 250 millions de francs de crédits de paiement ont également été ouverts par une loi de finances rectificative. Peut-on en vouloir au ministre des finances de n'accorder les crédits que progressivement, en fonction de l'importance des fonds dont il dispose et de l'évolution du Trésor? Cela est normal. Quel ministre des finances prudent agirait différemment? Je me permets d'insister sur ce point.

Cette troisième lecture conduit donc à formuler un jugement nuancé sur ce projet de budget de 1978, qui se révèle être un bon compromis entre les exigences du progrès, les pesanteurs du passé et les rigueurs de la conjoncture.

J'aborderai maintenant quelques sujets plus particuliers.

Les montants compensatoires se révèlent beaucoup trop lourds, beaucoup trop élevés. Je conçois, certes, qu'il en subsiste quelques-uns car le niveau et surtout le coût de la vie ne sont pas identiques dans tous les pays du Marché commun. Toutefois la pratique des montants compensatoires a des conséquences trop graves pour que ceux-ci restent fixés à leur niveau actuel.

A propos de la taxe de coresponsabilité sur le lait, qui intéresse tellement nos régions de l'Ouest, je tiens à indiquer que la profession a posé trois conditions.

Il s'agit d'abord de la taxe sur les matières grasses. Nous l'avons votée; à vous, monsieur le ministre, de la faire appliquer.

C'est ensuite le contrôle, par la profession, de l'emploi des fonds. La mesure est, me semble-t-il, acquise; à vous de veiller à son application.

Il s'agit enfin de la réduction des montants compensatoires dont l'application a des conséquences trop graves pour que vous ne vous attachiez pas à ce problème.

Je rappellerai certains faits.

M. Hausherr, rapporteur pour avis, parlera des produits laitiers à propos du F. O. R. M. A. Avec 120 000 tonnes et étant donné sa consommation, la France n'a pour ainsi dire pas un grand stock de poudre de lait. Mais celui de la Communauté économique européenne s'élève à un million de tonnes.

Pourquoi une telle situation? Parce que nos partenaires, du fait des montants compensatoires, perçoivent une prime sur les aliments du bétail qu'ils achètent hors Communauté. Mais le temps ne manque pour expliciter cette question.

De même, nous ne disposons pas de stock de viande bovine. C'est là un sujet que je connais bien, puisque voilà des années que je suis rapporteur dans ce budget de l'agriculture, et je puis dire que nos partenaires ne sont pas tellement qualifiés pour engraisser les bovins. Mais ils se livrent pourtant à cette activité parce qu'ils touchent une prime du F. E. O. G. A. lorsqu'ils achètent des bovins à l'étranger, tandis que nos éleveurs ne perçoivent rien.

Il nous manque régulièrement de 200 000 à 250 000 tonnes de viande porcine, et nous essayons pourtant de suffire à notre consommation. Nous dépensons cependant deux milliards de francs pour acheter du porc chez nos voisins, tout simplement parce qu'ils bénéficient de montants compensatoires et que leurs prix sont ainsi plus bas que les nôtres.

J'ai parlé des importations inutiles. Que dirai-je des tourteaux de soja, non pas que je condamne leur emploi puisque c'est actuellement l'aliment du bétail le plus avantageux? Mais se pose alors le problème de l'aliment protéiné.

Or, quand un électeur se heurte à une quelconque difficulté, il existe souvent une voie médiane qu'il a oubliée entre celle du règlement et celle qu'il se propose de suivre. Il en va de même pour les protéines, pour lesquelles nous disposons de cultures métropolitaines qui constituent des voies auxiliaires.

Nous avons discuté ces jours derniers des crédits de la recherche. Pourquoi la recherche ne matérialise-t-elle pas les résultats qu'elle obtient comme il en est aux Etats-Unis, grâce à un contact avec les professionnels qui pourraient essayer de nouvelles cultures sur leur exploitation. Ce serait infiniment désirable.

Autre sujet — les chevaux de trait — que j'ai évoqué bien souvent à cette tribune. Les économistes affirment tous que le pétrole manquera un jour. C'est probable. En tout cas, si, par malheur, comme on peut le craindre, un conflit international éclatait, comment labourerions-nous nos champs, comment récolterions-nous, puisque nous ne possédons pratiquement plus de chevaux ?

Certes, il en reste encore quelques-uns, mais les primes qui sont accordées aux éleveurs et dont le montant vient d'être doublé, si mes renseignements sont exacts, ne sont pas suffisantes pour les inciter à continuer l'élevage de chevaux lourds, destinés actuellement à la boucherie.

Il faudrait concevoir un autre système, plus incitatif. Les Français acquittent tous des primes d'assurance qui sont peut-être moins justifiées que les frais qu'ils supporteraient s'ils conservaient des chevaux.

M. Edouard Schloesing. Très bien !

M. Bertrand Denis, rapporteur pour avis. L'année dernière, monsieur le ministre, votre prédécesseur m'a promis de s'occuper des menus bois.

Les éclaircies ne sont pas rentables, et la plupart des propriétaires forestiers, souvent de petits propriétaires, ne les exécutent pas parce que personne ne veut des menus bois. Or nous importons pour quatre milliards et demi de francs de produits de papeterie. Ne pourrions-nous prendre, pour remédier à cette situation, des mesures, non pas protectionnistes — selon le terme à la mode — mais simplement d'autoproduction, afin de satisfaire nos besoins en produits de papeterie ?

J'ai évoqué aussi le problème du vin, que reprendra peut-être M. Hausherr. Certes, nous avons effectué des progrès dans ce secteur. Mais, outre nos grands crus, qui représentent une richesse et font la réputation de notre pays — et nous les estimons à leur juste valeur — nous devrions produire d'autres vins qui puissent s'exporter.

Mme le président. Je vous prie de conclure, monsieur le rapporteur.

M. Bertrand Denis, rapporteur pour avis. Je termine madame le président, et je passe donc sur l'enseignement agricole, que d'autres collègues évoqueront.

Monsieur le ministre, voici le vingtième budget à la discussion duquel j'ai l'honneur de participer, et je remarque, regardant vingt ans en arrière, que je suis l'un des rares parlementaires, dans cet hémicycle, à avoir voté la loi d'orientation agricole, la loi complémentaire d'orientation, la loi sur l'assurance-maladie des exploitants agricoles, et nombre de lois plus récentes.

Et je constate que, grâce à ces lois, toutes les productions importantes, à l'exception du vin, se sont développées du fait de l'amélioration des rendements ; la production du blé n'a certes augmenté que du tiers, mais les récoltes de maïs ont quadruplé, la production de betteraves a doublé. Nous sommes maintenant exportateurs de viande, ce qui n'était pas le cas autrefois ; nous sommes régulièrement exportateurs de produits laitiers, avec une production qui a augmenté de 60 p. 100, alors que le nombre des vaches laitières a diminué et que des progrès restent encore à faire.

On s'aperçoit donc que, s'il a été quelquefois dur de ramer pour faire avancer le bateau, l'effort a été efficace, même si les agriculteurs ont dû supporter certaines privations et, bien que progressant, freiner leur consommation pour investir. Je voudrais saluer cet effort de la nation, mais sans oublier que c'est grâce à vous, monsieur le ministre, et à vos prédécesseurs que nous sommes arrivés à ce résultat.

Monsieur le ministre, vous êtes à la tête d'une agriculture dynamique, qui a certes encore des progrès à faire, mais qui peut être fière de ceux qu'elle a déjà accomplis. Dans une conjoncture internationale difficile, vous présentez un budget intelligent. La commission de la production et des échanges, à une large majorité, a donc donné un avis favorable aux crédits proposés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe républicain, du rassemblement pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Mme le président. La parole est à M. Huguet, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour le développement rural.

En raison du grand nombre de rapporteurs devant intervenir, je vous demande, mon cher collègue, comme à tous, de bien vouloir respecter votre temps de parole.

M. Roland Huguet, rapporteur pour avis. Vous êtes, monsieur le ministre, le gestionnaire d'un budget global de 47,4 milliards de francs, dont la moitié est consacrée à des dépenses sociales.

Vous êtes aussi solidaire de la gestion de vos prédécesseurs, qui ont conduit ce budget à la croissance démesurée des transferts au sein des dépenses de l'agriculture et placé une part de l'agriculture française dans une sphère d'économie artificielle.

Votre budget d'équipement, monsieur le ministre, est médiocre. Si on le compare à ce qu'il était il y a près d'une décennie, il est déplorable. Mais il est la conséquence d'une politique agricole qui a privilégié les transferts et escamoté les problèmes de fond dont le principal est celui de la rentabilité de l'exploitation agricole.

Un budget médiocre donc, et qui marque cependant quelques choix courageux, dans lesquels nous vous reconnaissons.

Je rappelle brièvement les grandeurs caractéristiques.

En autorisations de programme, les crédits régressent de 7,3 p. 100 par rapport à l'an dernier. Encore ce chiffre est-il établi en ne tenant compte que des dotations initiales. Les crédits de 1977 ont, en effet, été complétés par 250 millions de francs provenant du fonds d'action conjoncturelle.

En crédits de paiement, ce budget progresse de 12,3 p. 100. Cette évolution positive permettra sans doute de mieux réaliser les investissements que dans le passé, car l'insuffisance des crédits de paiement faisait trainer en longueur certaines opérations.

Peut-être ferez-vous valoir que ces dotations permettront en fait de réaliser davantage d'investissements en 1978 que cette année. Il est exact que les dotations du F. A. C. pour 1977 seront pour partie consommées l'année prochaine. Mais, par la suite, le fléchissement des autorisations de programme aura forcément pour conséquence un freinage, après une période de relative euphorie.

Sans doute ferez-vous valoir aussi que les crédits des titres V et VI ne constituent pas tous les crédits d'investissement : il y a lieu de prendre en considération des dotations en provenance d'autres ministères, et surtout de tenir compte de l'effort que représente le soutien aux investissements privés, par le biais de la bonification du Crédit agricole.

Il est exact que cette dotation s'est accrue, dans un passé récent, à un taux très rapide. Elle a quintuplé de 1970 à 1978, passant de 900 millions à 4,56 milliards de francs. Mais les financements supplémentaires mis à la disposition de l'agriculture, c'est-à-dire le volume des prêts bonifiés nouveaux — « l'enveloppe » pour employer le jargon de votre ministère — n'a pas suivi. Il s'en faut de beaucoup. De 1970 à 1978, il a simplement augmenté de 75 p. 100 en francs courants. C'est dire qu'en valeur réelle le volume des prêts bonifiés nouveaux a diminué.

Le système de la bonification s'est révélé terriblement coûteux et d'une inefficacité flagrante. C'est, pour une part, l'effet du renchérissement de la ressource, mais aussi celui d'une politique de laisser-aller.

Lorsque le blocage est survenu, il a fallu freiner, puis diminuer la distribution des prêts bonifiés nouveaux et établir un rationnement. Enfin, une réforme des prêts, conformément aux principes de dégressivité de la bonification admis depuis fort longtemps par votre commission de la production et des échanges, a été progressivement mise en place.

Mais, à trop tarder, on s'est exposé à subir à la fois les restrictions quantitatives, qui demeurent inévitables, et la dégradation des conditions des prêts nouveaux.

Vous pourriez enfin me dire, monsieur le ministre, comme vous l'avez déjà fait dans d'autres enceintes, que les transferts sociaux — dont je soulignerai tout à l'heure l'ampleur — ont contribué à l'investissement des petites et moyennes exploitations agricoles et qu'ainsi l'on a financé, d'une façon indirecte certes, mais puissante, le développement de l'agriculture.

Mais je ne crois pas que vous puissiez démontrer qu'une aide aveugle peut se substituer à un soutien sélectif de l'Etat aux investissements privés et, à plus forte raison, à des subventions d'investissements publics.

Au contraire, je crains que ces transferts, en favorisant des investissements parfois inopportuns ou démesurés, ou des dépenses de prestige, n'aient puissamment contribué à la crise de rentabilité de l'agriculture française, que j'évoquerai dans quelques instants.

Ainsi, monsieur le ministre, que vous le présentiez simplement ou que vous essayiez de le parer quelque peu, grâce aux crédits du fonds d'action conjoncturelle pour 1977 et aux dotations du crédit agricole, votre budget d'équipement est médiocre.

Médiocre, mais courageux car, dans le contexte difficile d'un budget de fin de législature, vous avez su exercer des choix afin d'éviter la grisaille générale.

Dire que votre commission approuve toutes les coupes sombres qui ont été pratiquées serait bien aventuré. Mais elle est plus sensible à la diminution des dotations des services publics ruraux ou de la décohabitation qu'à celle des bâtiments d'élevage et, si j'ai bien interprété certains silences de mes collègues, des S. A. F. E. R.

Mais votre budget, monsieur le ministre, est déplorable si on le compare à ce qu'il était dans le passé. Depuis 1970, les autorisations de programme ont en effet diminué, en francs constants, de 30 p. 100, et le pourcentage des dépenses d'équipement dans le budget de l'agriculture est passé de 11,6 p. 100 à 6,3 p. 100 seulement.

Ce bilan est accablant. Il consacre huit années de gestion orientée vers l'accroissement des transferts, puis, à partir de 1974, l'aide directe aux revenus.

Votre commission a toujours eu, à l'égard de ces aides, une attitude de réserve. L'exemple des indemnités de la sécheresse lui a donné raison.

On sait que le volume de l'aide avait été établi sur la base du compte prévisionnel de septembre 1976. Or ce compte s'est révélé faux et il a surestimé de 2 400 millions de francs les effets réels de la sécheresse, notamment du fait de l'amélioration remarquable des conditions météorologiques à l'automne. Par rapport aux objectifs assignés à l'indemnisation, l'Etat a donc versé 2 400 millions de francs de trop, soit autant que la totalité des crédits d'équipement du ministère pour l'an dernier. Fort heureusement, les fées de la comptabilité nationale se sont penchées sur ce problème, et les sommes ordonnancées après le 31 décembre 1976, environ 2 720 millions de francs, ont été comptabilisées sur 1977.

Souhaitons qu'après ces péripéties le problème des aides directes soit reconsidéré et que les aides globales, aveugles et diaboliquement coûteuses, soient reléguées au magasin des accessoires de la politique agricole. En effet, si l'on peut concevoir des aides directes particulières, l'attribution d'aides directes générales est le plus mauvais service qu'on puisse rendre à notre agriculture.

Malgré l'accroissement continu des transferts, le revenu agricole n'a guère progressé, en longue période, que grâce à l'exode rural. Ainsi, les transferts ont dissimulé une crise de rentabilité, qui constitue l'un des points cruciaux de la situation actuelle.

L'essentiel de mon rapport de l'an dernier était consacré à ce problème, mais son importance est telle qu'il convient d'y revenir encore.

Voici quelques repères chiffrés :

En francs constants, la valeur ajoutée de l'agriculture n'est pas supérieure à ce qu'elle était il y a vingt ans.

En volume, la croissance de la production agricole pendant la décennie est de 2,4 p. 100 par an, celle des consommations intermédiaires est supérieure à 6 p. 100, celle des investissements est de 5 p. 100.

Par rapport aux recettes de l'agriculture, la valeur ajoutée ne cesse de reculer. Elle était de 52 p. 100 environ il y a dix ans. Elle est de l'ordre de 40 p. 100 aujourd'hui.

En fait, en longue période, la croissance du volume des biens acquis par l'agriculture pour produire est supérieure au double de celle de la production.

La crise de rentabilité est donc évidente et met en cause les modalités du processus de modernisation, notamment la conduite de l'intensification.

Certains des modèles actuels de développement sont incontestablement coûteux et d'une rentabilité aléatoire. De plus, ils accroissent la dépendance de l'agriculture à l'égard des secteurs d'amont et celle du pays tout entier envers des biens importés.

La crise de rentabilité est aussi la conséquence de la dégradation de l'environnement économique de l'agriculture. L'inflation, qui grève les coûts des consommations intermédiaires, aggrave les conséquences de l'évolution très défavorable en volume.

Surtout, les dérèglements monétaires du Marché commun favorisent les pays à monnaie forte, au détriment de ceux qui, tel le nôtre, ont dû se résigner au glissement de leur monnaie.

L'importance des facteurs extérieurs à l'agriculture est certaine et l'évolution respective des valeurs ajoutées de l'agri-

culture au sein de la Communauté économique européenne met clairement en évidence la corrélation entre leurs mouvements et les soubresauts monétaires du Marché commun.

Mme le président. Monsieur Huguet, veuillez conclure !

M. Roland Huguet, rapporteur pour avis. Je conclus, madame le président.

Mais ce facteur n'est pas unique et il n'est même probablement pas déterminant. Or c'est le seul qu'évoquent les organisations professionnelles, comme si la question de l'efficacité était tabou.

L'analyse de l'agriculture française à laquelle je viens de me livrer, analyse rapide et sans doute sommaire — mais peut-être en être autrement dans le cadre étroit de la discussion budgétaire — conduit à recommander une réorientation profonde, qui ne saurait être que progressive, des dépenses bénéficiant à l'agriculture au profit de celles qui sont porteuses d'avenir.

Sans doute votre commission de la production et des échanges a-t-elle jugé que, par certains de ses aspects, le budget de cette année marquait un progrès dans cette voie. En tous les cas, elle vous a fait confiance grâce au capital de sympathie et de compréhension que vous avez conservé parmi nous.

Aussi a-t-elle donné, contrairement à mon avis personnel, un avis favorable à l'adoption de ce projet de budget. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux et du groupe républicain.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Brocard, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'enseignement agricole.

M. Jean Brocard, rapporteur pour avis. Mesdames, messieurs, mon rapport écrit, intitulé : « L'agriculture : un métier », développe certains thèmes sur les moyens et la finalité de l'enseignement agricole, public ou privé.

J'ai voulu en effet étudier certaines méthodes d'enseignement et de formation dans les professions agricoles ou para-agricoles. Je me bornerai maintenant à quelques brèves observations et à quelques *flashes* :

Premier point, monsieur le ministre, et je vous l'avais signalé en commission : le manque de crédits pour assurer actuellement le paiement des bourses scolaires. Et ce retard ne fera que s'accroître l'an prochain si n'intervient pas un collectif. Je dois appeler votre attention sur les conséquences fâcheuses qui en résultent pour les élèves de l'enseignement agricole.

Deuxième point : l'enseignement agricole féminin. La formation des jeunes filles en milieu rural apparaît particulièrement importante et délicate. Elle contribue pour une part essentielle à la promotion individuelle et à l'animation du milieu rural. Les activités d'assistante familiale et sociale, au bénéfice notamment des personnes du troisième âge, vont connaître en effet dans les années à venir un développement important et la formation de ces jeunes filles les rendra particulièrement aptes à remplir de telles fonctions.

L'enseignement agricole féminin doit donc dispenser une formation professionnelle assez polyvalente — j'insiste sur ce terme — pour ouvrir le plus grand nombre possible de débouchés en zone rurale, mais aussi, le cas échéant, en zone urbaine. Aussi serait-il dangereux de limiter à la seule préparation au secteur professionnel agricole un enseignement qui, je le rappelle, représente à lui seul près de 30 p. 100 des effectifs des maisons familiales rurales et 57 p. 100 des effectifs scolarisés par le conseil national de l'enseignement agricole privé.

Troisième point : la formation professionnelle agricole. Elle contribue pour une large part à l'élevation du niveau de connaissance des exploitants, des membres de leur famille et des salariés. Au cours des trois dernières années, elle a pris une place de plus en plus grande dans l'ensemble de la politique agricole.

La loi du 6 juillet 1971 a été l'occasion d'un considérable redéploiement de la formation professionnelle en agriculture. En application de cette loi, les organisations agricoles et le ministère de l'agriculture ont institué en 1973 le fonds d'assurance formation des exploitants agricoles et le fonds d'assurance formation des salariés d'exploitation agricole, lesquels ont permis à la profession de prendre progressivement en charge le perfectionnement professionnel de ses ressortissants.

Les stages de 200 heures ont, en ce domaine, une particulière importance, et j'y insisterai quelque peu. Un grand nombre d'aides accordées aujourd'hui au secteur agricole sont, en effet,

subordonnées soit à la détention, par le bénéficiaire, d'un diplôme d'un certain niveau, soit, le plus souvent, à un engagement de sa part de suivre un stage de ce type.

Ainsi, même ceux qui, quoique dépourvus de qualification professionnelle suffisante, suivent ce stage, peuvent bénéficier de l'aide de l'Etat pour leur installation, la mise en œuvre d'un plan de développement ou la reprise d'une exploitation après versement de l'indemnité viagère de départ à leur prédecesseur.

Ces contraintes ont été fort bien acceptées, voire demandées par les milieux professionnels, mais ont entraîné une augmentation très sensible du nombre des stagiaires.

En 1974, ils étaient 5 900, en 1975, 11 600 et en 1976, 17 000. Leur nombre atteindra 20 000 en 1977. C'est dire l'intérêt de ces stages.

Quatrième point : la proposition de loi Guerneur, et l'enseignement agricole privé, qu'il soit classique ou délivré par alternance par les maisons familiales rurales.

Je rappellerai deux chiffres globaux. Enseignement agricole privé : 74 000 élèves pour un budget de 244 millions de francs ; enseignement agricole public : 46 000 élèves, et un budget de 716 millions de francs.

Cela démontre le divorce entre l'enseignement agricole public et l'enseignement agricole privé et cela ne peut plus continuer.

Mon rapport retrace les difficultés financières très graves auxquelles se heurte ce dernier. La proposition de loi Guerneur vise justement un double objectif : fournir aux établissements d'enseignement agricole privé une aide qui leur permettra d'accueillir les élèves, d'assurer correctement leur éducation et de les préparer efficacement à l'exercice d'une profession agricole ou para-agricole. En second lieu, garantir à la communauté des associations, parents, élèves et maîtres, la plus grande liberté dans la recherche pédagogique, dans la définition du projet éducatif, dans l'organisation des moyens d'enseignement et leur mise en œuvre.

Il est inutile de vous dire, mes chers collègues, que cette proposition de loi a soulevé un très grand espoir pour le règlement des problèmes, non seulement financiers, mais éducatifs de l'enseignement agricole privé. Mais comme elle n'est pas encore au stade de l'application, il m'est difficile d'émettre une opinion définitive sur les crédits prévus pour l'enseignement agricole privé dans le projet de budget de 1978.

La majorité de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en accord avec les organisations professionnelles et les associations d'enseignement agricole, avait souhaité que la proposition de loi Guerneur soit adoptée, pour l'enseignement agricole, avant la fin de la présente session, et qu'elle entre progressivement en application dès le début de 1978.

Dans cette attente, la commission a donné un avis favorable aux crédits destinés à l'enseignement agricole. (*Applaudissements sur les bancs du groupe républicain, du rassemblement pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Mme le président. La parole est à M. Pranchère, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles et l'office national interprofessionnel du bétail et des viandes.

M. Pierre Pranchère, rapporteur spécial. Madame le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, les crédits affectés au F. O. R. M. A., à l'O. N. I. B. E. V. et aux différents autres organismes de gestion des marchés agricoles figurent désormais au chapitre 44-93 du budget du ministère de l'agriculture. J'ai noté dans mon rapport écrit les variations de crédits établies sur la base de prévisions de dépenses. Je n'y reviendrai pas.

J'axerai mes observations sur des problèmes qui affectent actuellement les marchés agricoles et sur des orientations qui devraient, selon votre rapporteur, être données pour aboutir à une gestion des marchés favorable à l'intérêt des producteurs comme à l'intérêt national.

L'évolution de la politique agricole commune a fait d'organismes nationaux — comme le F. O. R. M. A. et l'O. N. I. B. E. V. — de simples moyens d'exécution des décisions communautaires.

C'est dire que l'examen des problèmes des marchés agricoles doit forcément tenir compte de cette situation.

Pour serrer de près la réalité, force nous est de constater que la politique agricole suivie par les autorités communautaires

est pleine de difficultés pour nos agriculteurs. La gestion communautaire est tout simplement désastreuse pour des secteurs entiers de la production agricole.

Dans un passé récent, nous avons connu la grande crise du vin. Nous assistons actuellement à l'engorgement du secteur laitier, qui n'est d'ailleurs pas le fait de notre pays. D'une part, les autorités communautaires, en raison de choix délibérés, se sont révélées incapables de trouver des débouchés aux produits excédentaires ; d'autre part, la règle de la préférence communautaire est loin d'être respectée.

L'entrée de nouveaux pays dans la C.E.E. aurait dû permettre à notre agriculture de trouver de nouveaux débouchés. Il n'en a malheureusement pas été ainsi. On peut légitimement se demander s'il est normal que la Grande-Bretagne, par exemple, continue d'importer de pays tiers des produits déjà excédentaires dans la Communauté.

Les problèmes monétaires, en particulier l'existence des montants compensatoires, remettent en question les fondements mêmes de la politique agricole commune. L'absence d'unité des prix agricoles entraîne des distorsions multiples qui perturbent les échanges et avantagent outrageusement certains pays au détriment du nôtre. Ajoutons que la politique agricole commune coûte de plus en plus cher, puisque l'augmentation de la contribution de la France sera cette année de 16 p. 100.

Une politique au service de notre agriculture devrait prendre très au sérieux les conséquences de cette dégradation de la politique agricole commune. Aujourd'hui, les agriculteurs français sont prisonniers de ces carences communautaires.

Il s'agit là de problèmes graves devant lesquels une attitude de laisser-aller ne saurait être de mise.

Il est urgent de rechercher les mesures indispensables pour améliorer les mécanismes défectueux, pour corriger les effets nocifs des montants compensatoires — ce qui, soit dit en passant, passe par la suppression de ces montants — et pour assurer le respect de la préférence communautaire. Il serait temps d'engager la Communauté dans une politique suivie d'exportations des excédents agricoles. Mais, en fait, aucun progrès ne se dessine, aucune structure ne se met en place pour la simple raison que cela ne correspond à aucune volonté de la part de nos partenaires.

Enfin, comment ne pas être inquiets du projet d'élargissement de la C.E.E. vers les pays méditerranéens, à qui l'on fait miroiter des possibilités d'exportations agricoles accrues ?

Cet élargissement favoriserait les exportations des plus grandes puissances industrielles, mais ruinerait, à coup sûr, une partie de notre agriculture, en particulier l'agriculture méridionale.

La production des fruits et légumes, des primeurs en particulier, serait gravement atteinte. Sur le marché du vin, l'entrée de l'Espagne, de la Grèce et du Portugal aurait des conséquences redoutables. Une réponse du ministre de l'agriculture annexée à mon rapport donne, à cet égard, des indications révélatrices. Les prix à la production, pratiqués dans ces pays, sont bas. A qualité égale, le même vin acheté en France à onze francs le degré hectolitre, prix départ propriété, est payé six francs en Espagne.

Dans ce même pays, le prix moyen du vin est de 57 p. 100 environ du prix moyen de la C.E.E.

Ce prix serait donc particulièrement rémunérateur pour les trois pays candidats à l'adhésion. De ce fait, des investissements importants pourraient être rapidement rentabilisés en vue d'augmenter la production, ce qui grossirait de substantielles quantités un marché du vin déjà excédentaire. M. le ministre de l'agriculture voudra sans doute, sur ces questions, faire part à l'Assemblée nationale de ses intentions et de sa politique.

Dans le fonctionnement des organismes d'intervention qui font l'objet de ce rapport, un certain nombre d'activités dans les orientations de production et d'organisation des marchés sont restées de la compétence nationale. L'action de ces différents organismes gagnerait à être coordonnée selon une vue d'ensemble.

C'est pourquoi votre rapporteur a suggéré que, sans remettre en cause l'existence d'organismes d'intervention et de gestion par grandes branches, il soit redonné au F. O. R. M. A. son rôle de coordination, garant d'une certaine cohérence au niveau d'une politique globale.

Quelques remarques, maintenant, sur des secteurs sensibles, et d'abord celui des produits laitiers.

Au début du mois de septembre de cette année, les stocks français étaient en notable diminution : 15 000 tonnes pour le beurre, contre 80 000 tonnes à la même époque l'an dernier, 180 000 tonnes pour la poudre de lait contre 400 000 en 1976.

Cette situation rend d'autant plus inacceptable pour votre rapporteur l'application de la taxe de coresponsabilité de 1,5 p. 100 instaurée par la Communauté. Cette taxe, qui va frapper durement les exploitants familiaux agricoles, s'apparente beaucoup plus à un impôt pénalisant les producteurs qu'à une participation à une politique de gestion de marché.

D'ailleurs, n'est-il pas révélateur que la taxe de coresponsabilité ait été créée sans que l'affectation de son produit soit définie? N'est-il pas nécessaire d'examiner les conditions dans lesquelles cette taxe a été imposée, sans consultation du Parlement français?

L'article 34 de la Constitution précise que le Parlement vote « l'assiette, le taux et les modalités de recouvrement des impositions de toute nature ». La taxe de coresponsabilité applicable depuis le 16 septembre aux agriculteurs français a été instituée par un règlement communautaire. Le traité de Rome prévoit en effet qu'un règlement peut directement créer des obligations applicables à chaque citoyen de la Communauté.

A l'heure actuelle, une catégorie de Français se trouve donc redevable d'un impôt sans que le Parlement français, seul habilité, selon la Constitution, à créer une imposition, ait pu faire entendre sa voix. Il y a là un précédent redoutable qui pourrait, à terme, conduire à un dessaisissement partiel du Parlement en matière d'impôts.

Rien ne dit que cet exemple ne sera pas suivi et que l'on n'assistera pas dans les années à venir au développement d'une fiscalité européenne sur laquelle le Parlement français ne pourra même pas donner un avis.

Nous sommes donc en présence d'une contradiction entre les droits du Parlement tels qu'ils résultent de la tradition et de la Constitution, et un règlement communautaire.

C'est une affaire inquiétante car déjà les agriculteurs posent la question : après la taxe de coresponsabilité sur le lait aurons-nous une taxe communautaire sur la viande bovine ou sur tout autre produit agricole?

Il existe pourtant d'autres solutions au problème des excédents laitiers.

Le marché intérieur est loin d'être saturé. La consommation de beurre et de fromage par les ouvriers est très inférieure à celle des industriels et des cadres supérieurs. Le phénomène est encore plus sensible dans les familles touchées par le chômage, ou à très faible revenu, et elles sont des millions. Il est vrai que, d'après les enquêtes de l'O. C. D. E. confirmées par celles de l'I. N. S. E. E., la France est le pays de la Communauté où les inégalités séparant les riches des pauvres sont les plus grandes.

Une augmentation substantielle du pouvoir d'achat des travailleurs défavorisés ouvrirait des débouchés nouveaux aux produits laitiers.

Sans attendre, ne conviendrait-il pas de permettre au F. O. R. M. A. de distribuer des produits laitiers au bénéfice des économiquement faibles, mais aussi des chômeurs et des familles ne disposant que de faibles ressources — je pense aux mères de famille élevant seules des enfants?

La commission des finances a adopté cette proposition sous forme d'observation.

Ne serait-il pas souhaitable que notre pays et la C. E. E. apportent une aide plus importante au demi-milliard d'êtres humains qui souffrent de malnutrition?

Enfin, des mesures pourraient être prises pour favoriser la conversion d'une partie du troupeau laitier vers la production de viande. Mais, à une question à ce propos, vous aviez répondu, monsieur le ministre, qu'aucune mesure n'était envisagée actuellement.

Pourtant la revalorisation des différentes primes accordées pour les veaux et l'extension de ces primes seraient d'une efficacité certaine. Or 9 000 éleveurs seulement ont bénéficié l'an dernier de l'aide aux veaux sous la mère, attribuée par l'O. N. I. B. E. V. Ces aides ont l'avantage de réduire la quantité de lait mise sur le marché tout en favorisant la production de veaux de qualité.

Les producteurs de pommes de terre vivent un drame du fait de l'abondante récolte. Les mesures prises par le F. O. R. M. A. sont notoirement insuffisantes et les cours à la production, qui continuent de chuter, sont dérisoires et au-dessous des coûts de production.

La Grande-Bretagne vient de fermer sa frontière à toute importation et elle garantit un prix de 38 centimes le kilo à ses producteurs. Des mesures efficaces s'imposent en faveur des producteurs français qui furent déjà frappés par la sécheresse l'an dernier et par les importations massives que l'on sait.

Dans le domaine des fruits, les producteurs de noix de Grenoble et du Périgord ont besoin d'un concours du F. O. R. M. A. qu'ils évaluent à trois millions de francs pour faire face aux conséquences de la mévente en 1976 et à la médiocrité de la récolte de 1977.

Ma dernière observation à propos du F. O. R. M. A. concerne le développement des productions de protéines. Les mesures prises par le conseil de gestion sont loin de correspondre à l'importance du problème : 85 p. 100 des besoins français sont assurés par des importations.

Monsieur le ministre, d'après le compte rendu de votre audition, le 6 octobre, par la commission de la production et des échanges, vous ne semblez pas être très décidé à avancer en ce domaine.

Or nous connaissons une dégradation inquiétante de notre balance commerciale agro-alimentaire. Alors qu'elle était en 1974 excédentaire de dix milliards de francs, cet excédent est tombé à 4,5 milliards en 1975, puis à 3,3 milliards en 1976. Pour ce qui est de l'année 1977, un déficit est prévisible.

Les prévisions du VII^e Plan étaient pourtant de vingt milliards de francs d'excédents. En 1976, les importations de graines et de tourteaux de soja ont coûté 2,1 milliards de francs, le déficit de la viande de porc deux milliards de francs, et celui du bois neuf milliards.

Cette énumération montre a contrario quelles seraient les possibilités de développement de la production agro-alimentaire dans de nombreux secteurs si notre pays savait tirer le meilleur parti de ses potentialités de production agricole.

Concernant les problèmes de l'O. N. I. B. E. V., outre la revalorisation des primes existantes, dont j'ai déjà parlé, et l'extension de celles-ci à d'autres producteurs, se pose la question d'un soutien élargi à l'élevage des veaux, notamment, qui connaît un fléchissement. En effet, pour les veaux, au cours des sept premiers mois de 1977, le solde positif a dégringolé à quatorze mille tonnes contre vingt mille tonnes pendant la même période de 1976.

Dans le secteur des jeunes bovins gras, les producteurs qui se consacrent, notamment dans le Limousin, à une production d'engraissement artisanale et échelonnée toute l'année, demandent la réalisation d'un système d'agrèage en vif. Cela leur permettrait d'obtenir le complément de prix qui est prévu par les contrats de l'O. N. I. B. E. V. là où existent des ateliers d'engraissement.

J'ai noté dans mon rapport écrit l'offensive de la commission communautaire contre les éleveurs français. Les propositions de M. Gundelach remettent en cause l'intervention permanente. Ce serait, après la taxe de coresponsabilité, un nouveau coup porté à l'élevage français.

Aussi — et ce sera ma conclusion — ai-je mis l'accent sur la nécessité de sauvegarder la production nationale de viande bovine. Toute tentative de réduction supplémentaire des revenus de ces producteurs serait lourde de conséquences dans un secteur de production en train de fléchir.

C'est pourquoi votre rapporteur s'est prononcé pour la suppression de la taxe de coresponsabilité sur le lait, le maintien de la clause de sauvegarde et le maintien du régime d'intervention permanente pour la viande bovine dans ses modalités actuelles.

Il a été suivi sur les deux dernières propositions par la commission des finances. Celle-ci a adopté, à la majorité, les crédits du chapitre 44-93 concernés par ce rapport et vous propose leur adoption. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

Mme le président. Pour des raisons indépendantes de sa volonté, M. Hausherr ne peut présenter son rapport maintenant.

La parole est à M. Schloesing, suppléant M. Caro, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les industries agro-alimentaires.

M. Edouard Schloesing, rapporteur spécial suppléant. Mesdames, messieurs, je suis persuadé d'être votre interprète en adressant nos vœux de prompt rétablissement à notre collègue, M. Caro, qui a été victime d'un accident d'automobile.

J'ai dû le remplacer au pied levé, mais je l'ai fait d'autant plus volontiers que le sujet est passionnant étant donné les objectifs que le Plan a fixés aux industries agro-alimentaires.

Ce secteur d'activité occupe en effet une place considérable dans notre commerce extérieur. L'excédent des exportations sur les importations devra atteindre 20 milliards de francs à la fin du VII^e Plan et faciliter ainsi l'équilibre de notre balance commerciale.

Certes, les résultats enregistrés en 1976 et 1977 ne sont pas brillants car ils ont subi les effets de la sécheresse. Mais, considérés sur une plus longue période, les échanges agro-alimentaires permettent de constater que le taux de couverture des importations par les exportations, qui était en 1959 de 45 p. 100, est passé à plus de 100 p. 100 à partir de 1973. C'est dire l'effort qui a été accompli dans ce domaine.

Sans doute, si l'on analyse les secteurs les uns après les autres, certains résultats apparaissent-ils aberrants. C'est ainsi que nous observons pour le bétail et les viandes un déficit global de 191 millions en 1975 et de 379 millions en 1976. En ce qui concerne les légumes et les fruits, le solde négatif est élevé : 2,25 milliards pour les premiers et 2,337 milliards pour les seconds en 1976.

Malgré tout, les industries agro-alimentaires représentent un secteur très important en France. Je rappelle que les industries mécaniques exportent pour 44 milliards de francs de produits, l'industrie de l'automobile pour 34 milliards, la chimie pour 29 milliards et les industries agro-alimentaires pour 41 milliards. C'est dire l'arme considérable que représente cette dernière branche de l'activité économique.

Pour l'agriculture, une industrie prospère est indispensable car elle permet le soutien du revenu agricole. Les industries agro-alimentaires absorbent en effet 65 p. 100 de la production agricole de notre pays. C'est pourquoi 30 p. 100 des investissements sont aidés par l'Etat, mais cela est encore insuffisant. Monsieur le ministre, la commission des finances a émis le vœu que l'aide destinée aux industries agro-alimentaires soit accordée de façon claire et que l'on en connaisse exactement les bénéficiaires, comme c'est le cas pour les aides du F.E.O.G.A.

Quel est l'état de santé de cette industrie puissante, la deuxième de notre pays, qui réalise un chiffre d'affaires de 165 milliards, emploie 510 000 personnes et représente 13 p. 100 de la production industrielle brute ?

J'ouvre tout de suite une parenthèse pour indiquer que, dans le Sud-Ouest, cette industrie se heurte à des difficultés conjoncturelles dues à la sécheresse de cette année : pas de légumes et un approvisionnement très difficile. Une usine que je connais bien a traité l'année dernière 18 700 tonnes de tomates ; elle n'en traitera que 3 200 tonnes cette année. La récolte de prunes et de pruneaux est en diminution de 75 p. 100 par rapport à 1976. Il en est de même pour l'ensemble des fruits. Pour les usines créées cette année, c'est une catastrophe.

Je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous étudiiez tout spécialement le problème des tunnels de séchage, des stations de conditionnement et des usines — coopératives ou privées — qui ne peuvent actuellement supporter les charges fixes d'exploitation, qu'il s'agisse des salaires des personnels permanents, des frais financiers, des amortissements ou des impôts. Une aide doit donc être envisagée par le F.O.R.M.A. Quelles sont les intentions du Gouvernement à ce sujet ?

Mais, sur un plan plus général, il est difficile de connaître la situation exacte de ce grand secteur. En effet, nous ne pouvons obtenir les documents qui seraient indispensables, notamment des informations précises sur la situation financière des entreprises.

Cependant, grâce à la bonne volonté de la chambre syndicale des agents de change et de la D.A.F.S.A., j'ai pu étudier très attentivement les ratios des différentes industries du secteur agro-alimentaire. Ce sont des éléments fort intéressants qui permettent d'avoir une connaissance très exacte du problème. A la suite de cet examen, je me demande si l'industrie agro-alimentaire n'est pas un colosse aux pieds d'argile.

En effet, le profit est l'objectif de toute création d'usine. Or la lecture de ces fiches financières révèle des résultats médiocres, un endettement qui s'accroît dangereusement...

M. Bertrand Denis. C'est également vrai pour d'autres industries !

M. Edouard Schloesing, rapporteur spécial suppléant. ... des capitaux qui ne sont pas normalement rémunérés.

Hier soir, j'avais sous les yeux le compte d'exploitation de la société multinationale Nestlé. Eh bien, le bénéfice consolidé de cette société représente 4,6 p. 100 du chiffre d'affaires, ce qui lui permet d'opérer des investissements : pour un montant de 627 millions de francs suisses en 1976 !

En revanche, les investissements français sont insuffisants. Une société sans bénéfice ne peut investir. Pour les entreprises françaises, coopératives ou privées, le taux de cash flow est bien souvent inférieur de 30 à 50 p. 100 à ce qu'il est pour les

sociétés concurrentes anglaises ou allemandes. Nous devons donc prêter attention à des marges trop étroites, les industries agro-alimentaires se trouvant « coincées » entre des prix d'achat fixés par les règlements communautaires de Bruxelles et des prix de vente fixés par le commerce intégré. Or les intérêts du commerce intégré sont soutenus de façon anormale par la politique de blocage des prix.

Monsieur le ministre, si cette politique se poursuit, si l'on continue d'interdire à ce grand secteur industriel de réaliser des bénéfices, nous courons à la catastrophe.

Je reste cependant optimiste. J'espère que les pouvoirs publics renonceront à cette politique désastreuse et qu'ils soutiendront les nécessaires efforts d'investissement de l'industrie agro-alimentaire. Cette industrie doit s'implanter à l'étranger. Pour pouvoir exporter, imposer nos goûts et nos produits, il faut que notre présence soit visible partout.

A cet égard, monsieur le ministre, je me suis demandé, en examinant votre projet de budget et celui du ministère de la recherche, si les crédits affectés à l'effort de recherche dans ce domaine étaient suffisants. Certes, l'I.N.R.A. s'intéresse aux productions animales et végétales, mais le secteur agro-alimentaire est singulièrement négligé. Je ne citerai qu'un exemple : la General Food a dépensé pour la recherche 27 millions de dollars en 1973 et 50 millions de dollars en 1977. J'aimerais que les industries françaises soient en mesure de consacrer le même investissement à la création de nouveaux produits car les habitudes alimentaires changent, et il faut tenir compte de ces modifications.

Je souhaite également, monsieur le ministre, que l'I. D. I. étudie les moyens de moderniser le secteur qui fabrique le matériel destiné à l'industrie agro-alimentaire. Il n'est pas normal que l'on ne soit pas à même de fournir à celle-ci les équipements de haute technicité dont elle a besoin.

Je vous prie, madame le président, de bien vouloir excuser la longueur de cette intervention mais il m'a paru indispensable d'entretenir l'Assemblée de problèmes qui ne sont pas suffisamment développés devant elle.

Lorsque, en tant que rapporteur, je procède à l'examen du budget de l'industrie, il ne m'est pas possible de m'attarder sur l'analyse de ce secteur industriel. Je suis heureux d'avoir pu le faire aujourd'hui car je suis convaincu que la défense du revenu agricole ne peut passer que par l'existence d'une industrie agro-alimentaire dynamique, puissante et très prospère. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, du groupe républicain et du rassemblement pour la République.*)

Mme le président. La parole est à M. Pons, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le budget annexe des prestations sociales agricoles.

M. Bernard Pons, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le budget annexe des prestations sociales agricoles, de 27 600 millions de francs, se présente sous un jour assez sombre malgré une augmentation des recettes et des dépenses de 19,73 p. 100 par rapport à 1977. Il ne comporte aucune mesure nouvelle spectaculaire, et l'on est encore bien loin de l'harmonisation des régimes sociaux.

L'évolution constatée les années précédentes se poursuit par le développement de la consommation médicale et par l'aboutissement de l'harmonisation du régime des prestations familiales. En revanche, l'écart s'est encore accru entre les retraites des exploitants agricoles et celles des salariés.

L'harmonisation est maintenant complète et définitive pour les prestations familiales.

Pour l'invalidité, rien de nouveau n'est intervenu depuis 1975 et, pour la vieillesse, il convient de noter un léger effort avec le relèvement très sensible des retraites les plus faibles.

La consommation médicale, bien que toujours inférieure en volume à celle des salariés, croît normalement et la protection médicale des exploitants a atteint un niveau satisfaisant.

Cette augmentation de la consommation médicale se traduit par un accroissement des crédits de 8 milliards de francs, soit 17,7 p. 100, ce qui représente 30 p. 100 de l'ensemble du budget annexe des prestations sociales agricoles. Cet accroissement des crédits devrait permettre de faire face aisément au développement de la consommation médicale en 1978.

La fin de l'année 1975 avait été marquée par la première étape d'une réforme importante de l'assurance invalidité. Aucune

amélioration n'étant intervenue depuis lors, toutes les remarques présentées l'année dernière par le rapporteur et que je rappelle dans mon rapport écrit restent valables.

En raison de l'importance des revalorisations accordées, bien supérieures aux prévisions, l'administration estime ne pas pouvoir envisager une réforme véritable du régime d'assurance vieillesse agricole, ce qui apparaît comme fort regrettable eu égard au niveau extrêmement médiocre des retraites des exploitants.

Deux points, cependant, sont à l'étude.

Il s'agit, d'abord, des règles relatives au cumul d'une pension personnelle et d'une pension de réversion. On sait que la loi du 12 juillet 1977 aménageant les règles de cumul n'est pas applicable aux exploitants agricoles. Interrogée à ce sujet, l'administration a répondu que cette question ferait l'objet d'un décret actuellement en préparation.

Il s'agit, ensuite, de la retraite des agricultrices. Des études sont en cours, effectuées par le groupe de travail créé par la conférence annuelle de 1976. Toutefois, il ne semble pas qu'elles puissent aboutir à court terme.

Les recettes fournies par les exploitants agricoles alimentent le B.A.P.S.A. à concurrence de 18,64 p. 100. On constate la constance de l'effort fourni de façon directe par les agriculteurs en dépit de la baisse de leurs revenus, mais aussi le recul progressif des taxes de reprise. En 1978, elles ne représenteront plus que 2,70 p. 100 des recettes du B.A.P.S.A. contre 3,20 p. 100 en 1976.

La collectivité nationale participe au financement du B.A.P.S.A. au moyen de taxes affectées, de la compensation démographique et de subventions budgétaires. Au total, l'ensemble de ces recettes, à la charge des contribuables et de certains régimes sociaux, représente 66,43 p. 100 de ce budget.

Deux subventions budgétaires distinctes représentent, avec 5 milliards de francs, 18,5 p. 100 du B.A.P.S.A., accusant une augmentation particulièrement forte, de 54,8 p. 100, essentiellement due à la progression modérée de la compensation démographique et du produit des taxes.

Voilà, mes chers collègues, brièvement résumées les observations qu'appelle l'examen de ce budget dont je vous propose l'adoption. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, du groupe républicain et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Mme le président. La parole est à M. Jean Briane, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour le budget annexe des prestations sociales agricoles.

M. Jean Briane, rapporteur pour avis. Mesdames, messieurs, je voudrais avant tout rectifier une erreur d'impression qui s'est glissée dans mon rapport écrit. A la page 6, il est question de l'« humanisation » de notre système de protection sociale : il s'agit, bien évidemment, de l'« harmonisation » d'un système déjà profondément humanisé.

Comme l'a dit le rapporteur de la commission des finances, ce budget est terne. A mon tour, je voudrais, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, vous faire part de certaines observations et d'mettre quelques propositions.

Le volume du B.A.P.S.A. ne cesse de croître. Il atteint 27,6 milliards de francs, soit une croissance de 19,73 p. 100 par rapport à celui de 1977.

Au chapitre des dépenses, l'augmentation pour les prestations vieillesse atteint 22 p. 100. Elle est de 17,70 p. 100 pour les prestations maladie, invalidité, maternité, et de 14 p. 100 pour les prestations familiales.

Côté recette, on note que la compensation démographique s'est accrue de 9 p. 100, les taxes professionnelles de 5 p. 100 et les cotisations professionnelles de 19,73 p. 100. En valeur absolue, les cotisations s'élèvent à 4,4 milliards de francs, la compensation démographique à 6,8 milliards, le produit des taxes affectées à 1 milliard, la T. V. A. à 6 milliards, les subventions du budget à 5,1 milliards contre 3,3 milliards en 1977, soit une augmentation de 50,86 p. 100.

Le B.A.P.S.A. de 1978 ressemble comme un frère jumeau à celui de 1977.

S'agissant des prestations servies, un seul élément présente un aspect positif : la création du complément familial. Je reconnais qu'il est très important. En revanche, deux autres éléments

me paraissent négatifs : la stagnation de l'assurance invalidité et le retard accentué des pensions vieillesse *stricto sensu*, à l'exclusion de l'indemnité viagère de départ et des prestations du fonds national de solidarité.

Je suis inquiet de la croissance du budget social de l'agriculture et de son devenir : je parle même dans l'introduction de mon rapport écrit de la grenouille de la fable qui risque un jour ou l'autre d'éclater. Une augmentation de 4,5 milliards de francs, c'est beaucoup, encore qu'elle trouve sa justification dans la hausse du coût des soins, dans la revalorisation des pensions vieillesse et d'invalidité et dans celle des prestations familiales — avec la création du complément familial.

Les agriculteurs voient leurs cotisations augmenter au même rythme que le B.A.P.S.A., bien que l'évolution de leur revenu réel n'ait pas suivi la même progression.

La part du budget de l'Etat ne cesse de croître d'année en année et devient particulièrement lourde puisqu'elle dépasse les quatre cinquièmes.

L'harmonisation des avantages sociaux inscrite dans la loi progresse très lentement, trop lentement.

Le financement du régime de sécurité sociale agricole doit, à notre avis, être reconsidéré.

Une nouvelle assiette des cotisations doit être envisagée à partir d'une meilleure connaissance des revenus. Il est vrai que le même problème se pose pour d'autres régimes.

C'est donc une remise en ordre de notre système de protection sociale qui s'impose, sans que soit cependant mise en cause l'institution chargée de gérer la protection sociale des agriculteurs : la mutualité sociale agricole. Il ne s'agit évidemment pas de contester les qualités de cette institution qui pourrait même servir de modèle pour d'autres régimes lors d'une refonte future de notre système de protection sociale.

Je voudrais maintenant, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, vous faire part des cinq propositions de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

En premier lieu, nous demandons que la pension d'invalidité soit revalorisée sur la base de mille fois le S. M. I. C. et accordée aux conjoints des exploitants agricoles.

En commission, vous nous avez fait observer qu'on ne pouvait pas tout faire à la fois. Ce sera donc notre première priorité.

La deuxième priorité de la commission est que l'allocation aux vieux travailleurs salariés, sur laquelle est calculée la retraite des agriculteurs, soit majorée dans la même proportion que l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité.

Troisième proposition : nous souhaitons que l'Etat participe au financement des prestations de service des personnes âgées qui, dans le régime général, sont prises en charge à concurrence de 30 p. 100 par une dotation spéciale du fonds d'action sanitaire et social des allocations familiales. J'insiste sur la nécessité de mettre fin à la disparité qui existe entre les deux régimes.

Quatrième proposition : une commission d'experts devrait être désignée pour étudier le problème de la protection sociale agricole dans le cadre d'un projet global de remise en ordre de notre système de sécurité sociale.

Enfin, nous souhaitons qu'un effort d'information soit fait auprès des assurés agricoles et non agricoles sur les caractéristiques comparées des différents régimes sociaux en vue de réaliser un consensus national sur la refonte et l'harmonisation du système de sécurité sociale. Le climat d'incompréhension qui s'est instauré entre les différentes catégories socio-professionnelles de Français provient essentiellement d'un manque d'information.

Compte tenu de ces propositions, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a donné un avis favorable à l'adoption du B.A.P.S.A. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, du groupe républicain et du rassemblement pour la République.)

Mme le président. La parole est à M. Bizet, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges pour le budget annexe des prestations sociales agricoles.

M. Emile Bizet, rapporteur pour avis. Mesdames, messieurs, le budget annexe des prestations sociales agricoles pour 1978 progresse de 19,7 p. 100 en recettes et en dépenses par rapport à celui de 1977. Il s'élève à 27 603 millions de francs contre 23 054 millions de francs.

Son taux de croissance est supérieur à celui observé l'an dernier. Il s'explique, pour l'essentiel, par une augmentation substantielle des dépenses de vieillesse — plus 22 p. 100 — qui est

la conséquence de l'important effort consenti par le Gouvernement pour le relèvement des avantages de vieillesse, et notamment du minimum garanti. Les autres postes de dépenses évoluent également de façon notable : assurance maladie : plus 17,6 p. 100 ; invalidité : plus 19 p. 100 ; prestations familiales : plus 14 p. 100.

Il faut noter dès maintenant que le relèvement sensible des prestations familiales est la conséquence directe de la création du complément familial, qui intervient pour 370 millions dans une augmentation globale des charges de 428,9 millions de francs.

Cet exemple illustre, s'il en était besoin, l'importance de l'effort supplémentaire consenti par la collectivité pour les familles, à l'occasion du vote de cette réforme.

La discussion du budget des prestations sociales agricoles en cette fin de législature est l'occasion d'une réflexion sur les problèmes permanents posés par le fonctionnement du régime de protection sociale des agriculteurs.

En effet, la masse des ressources est considérable. Le B.A.P.S.A. représente la moitié des dépenses de l'Etat bénéficiant à l'agriculture. Il est l'instrument de la majeure partie des transferts.

Cinquante pour cent au moins des ressources du budget annexe sont apportés par la collectivité, si l'on convient de ne pas tenir pour apports nets de sa part la compensation démographique, qui n'est que la conséquence d'une donnée de fait — je veux parler du déséquilibre insupportable entre cotisants et bénéficiaires de prestations dans le régime agricole — et non l'expression d'une véritable solidarité.

Aussi, toute décision relative au B.A.P.S.A. pèse-t-elle, en fait, sur l'ensemble des choix de politique agricole.

L'amélioration du régime de protection sociale des agriculteurs est indiscutablement l'une des réussites les plus marquantes de la politique agricole de la V^e République.

Les prestations servies aux ressortissants du B.A.P.S.A. se sont progressivement rapprochées de celles des autres régimes sociaux. Du fait notamment des charges du régime de vieillesse, qui représentent plus de 50 p. 100 des dépenses du B.A.P.S.A., les financements du budget annexe ont accordé une part toujours plus large aux apports de la collectivité, quelles qu'en soient les formes.

Pour 1978, les cotisations professionnelles représenteront 15,9 p. 100 des dépenses. Certains des taxes sur les produits sont également à la charge finale de la profession et représentent environ 2 p. 100 des recettes. Le reste, soit 82 p. 100 des ressources, est fourni par les transferts de la collectivité.

Qu'il s'agisse des cotisations incluses dans la T.V.A. — plus de 6 000 millions — ou des subventions du budget général, 5 109 millions, ces recettes constituent indiscutablement des subventions de la collectivité à l'agriculture et prennent une part croissante du revenu agricole.

L'étude du B.A.P.S.A. montre, selon moi, que l'on est progressivement entré dans un système où la part des ressources que l'individu retire de la culture diminue au profit de celles qu'il reçoit de la collectivité. C'est un choix fondamental qui mérite d'être discuté d'autant que cette évolution s'est faite presque à l'improviste, sans qu'elle ait jamais été clairement formulée.

Or la charge budgétaire des transferts est telle qu'elle remet en cause de nombreuses autres actions incombant au ministère de l'agriculture, et notamment le développement des investissements.

On peut légitimement se demander, comme nous l'avons fait dans nos avis précédents, si l'option en faveur des transferts de revenus n'a pas entraîné le sacrifice de certains crédits d'équipement.

Nul ne songerait à se plaindre des progrès accomplis dans le domaine de la protection sociale des agriculteurs. Mais, devant l'ampleur croissante des transferts dont bénéficie le B.A.P.S.A. et la diminution continue en termes réels des dépenses d'équipement, devant les difficultés de l'enseignement agricole et les retards technologiques, on doit s'interroger sur la politique à suivre au cours des prochaines années et se demander s'il ne faudrait pas faire davantage porter les efforts du ministère de l'agriculture sur les dépenses porteuses d'avenir.

La commission de la production et des échanges propose ce thème de réflexion au Gouvernement et à la profession agricole. Elle estime que le temps est venu de mesurer toutes les conséquences de la croissance rapide et continue des dépenses du B.A.P.S.A.

Je ne reviendrai pas sur l'analyse des recettes et des dépenses de B.A.P.S.A., d'autant que dans mon rapport écrit vous trouverez tous les renseignements utiles à cet égard, et notamment des comparaisons avec les années précédentes. Je veux simplement vous faire part des observations formulées par les membres de la commission de la production et des échanges.

Mes collègues souhaitent, à l'unanimité, la mise en œuvre dès 1978 de l'exonération de la cotisation A.M.E.X.A. des retraités inactifs, l'ouverture du droit à la pension d'invalidité aux femmes d'exploitants agricoles, l'exclusion du fonds national de solidarité de B.A.P.S.A., car cette prestation n'est pas spécifique à l'agriculture.

Ils souhaitent aussi qu'il soit procédé à une recherche des « faux agriculteurs » qui sont adhérents à l'A.M.E.X.A. sans avoir pour activité principale l'agriculture. L'aide que la collectivité accorde aux exploitants agricoles par le biais du B.A.P.S.A. ne doit pas être détournée vers des catégories socio-professionnelles qui peuvent supporter les charges de leur régime de prestations sociales. Toutes les mesures proposées, monsieur le ministre, peuvent être financées par les 75 millions de francs que rapportera l'augmentation de la taxe sur les matières grasses d'origine végétale votée la semaine dernière par l'Assemblée.

Par ailleurs, les membres de la commission de la production m'ont prié de vous dire qu'il convenait de mettre en place un système de retraite complémentaire, d'améliorer le sort des femmes des exploitants retraités, de faire payer la cotisation A.M.E.X.A. à trimestre échu et non plus annuellement.

Telles sont, monsieur le ministre, les observations que je souhaitais présenter au nom de la commission de la production et des échanges. Nous pensons que la croissance des dépenses du B.A.P.S.A. doit être maintenue dans certaines limites, de façon à ne pas accrédiiter l'idée d'une agriculture assistée.

A ceux qui, sans analyse plus poussée, se plaindraient à le penser et à le dire, nous devons rappeler que bien d'autres secteurs, tels la S.N.C.F., l'O.R.T.F., l'aviation civile, la R.A.T.P., reçoivent des aides massives de l'Etat. C'est ainsi que la S.N.C.F. bénéficie d'un transfert de 5 milliards de francs, soit 10 000 francs par retraité.

Nous devons enfin rappeler que nous avons un devoir de solidarité nationale à l'égard d'une agriculture marginale qui est indispensable à la protection de notre environnement, à la préservation de l'équilibre naturel et au maintien de nos traditions.

Sous le bénéfice de ces observations, je vous demande, mes chers collègues, d'adopter les crédits du B.A.P.S.A. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, du groupe républicain et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Mme le président. Dans la discussion, la parole à M. Falala.

M. Jean Falala. Mesdames, Messieurs, à premier examen, le budget de l'agriculture présente un aspect positif. Il augmente en effet de 17 p. 100 par rapport au budget de 1977. soit une progression supérieure à celle du budget général et supérieure aussi à l'évolution de l'indice du coût de la vie telle qu'elle a été définie par le plan du Premier ministre, M. Barre.

Mais ce budget, que l'on peut qualifier de sérieux, permettra-t-il réellement d'assurer l'expansion souhaitée de l'agriculture et l'évolution positive du revenu des agriculteurs ? Tel est normalement son objectif, mais nous voudrions avoir l'assurance que l'on prendra vraiment en compte la situation de l'agriculture et son évolution par rapport aux autres catégories socio-économiques.

Parmi les insuffisances, je noterai une diminution des autorisations de programme, une stagnation des réalisations nouvelles, une réduction des investissements réellement productifs, alors que notre agriculture se trouve défavorisée sur bien des points par rapport à nos partenaires de la C.E.E. et aura besoin d'un dynamisme accru.

L'agriculture doit progresser et investir pour transformer ses produits, pour exporter, et c'est d'ailleurs ce qui ressort des déclarations gouvernementales. Mais le peut-elle vraiment ? Son budget le lui permet-il ?

Des efforts techniques de production ont été faits. Des recherches pour la transformation des produits ont été entreprises, mais actuellement les contraintes financières, monétaires et réglementaires sont telles que les possibilités sont réduites.

Nous évoquerons très rapidement le financement, les règlements européens, les règlements monétaires et les possibilités — il faudrait peut-être dire les impossibilités — de transformation des produits.

En ce qui concerne le financement, l'agriculture est à la fois victime de la baisse de son revenu constatée depuis plusieurs années, de la faible rotation de ses capitaux et de l'encadrement du crédit.

Sans méconnaître la nécessité des mesures générales d'encadrement du crédit, il est indispensable de donner des possibilités particulières à l'agriculture dans deux domaines : celui de l'installation des jeunes agriculteurs et celui des investissements, notamment dans le secteur de la transformation des produits agricoles.

Il faudrait pouvoir moduler l'encadrement du crédit en fonction des systèmes de production et des possibilités de transformation des produits.

Une révision uniforme ne peut, bien entendu, être retenue. Une agriculture dynamique nécessite des besoins en capitaux plus importants qu'une agriculture stagnante. C'est là une vérité de La Palice. Mais quel but veut-on réellement atteindre ?

Sur le plan européen, monsieur le ministre, je rends hommage — et je ne suis pas le seul — à la fermeté dont vous avez fait preuve pour débattre des conditions d'élargissement de la Communauté, et pour défendre les conditions d'intervention, notamment sur le marché de la viande bovine.

Dans ce domaine, le système actuel doit être maintenu. Toute réduction du seuil d'intervention de 90 p. 100 du prix d'orientation, même accompagnée d'une compensation de prime variable et ponctuelle, du type *deficiency payment*, désorganiserait les marchés, réduirait les prix à la production, ferait passer les agriculteurs pour des assistés, découragerait les éleveurs et abaisserait le niveau de la production.

Le troisième problème, sans doute le plus fondamental sur le plan européen, et je sais que vous vous en préoccupez, monsieur le ministre, est celui du « franc vert » et des montants compensatoires. Actuellement, la baisse relative, mais non officialisée, de la valeur du franc, place nos productions exportables en situation précaire, les affligeant d'une décote de 14,5 p. 100 environ par rapport à l'unité de compte et par rapport au mark.

Sur le marché de la viande, par exemple, les producteurs allemands peuvent actuellement importer des pulpes ou de la luzerne avec un change favorable et sans montant compensatoire monétaire, produire ainsi de la viande avec des aliments bénéficiant d'une décote de 22 p. 100 et réintroduire cette viande sur nos marchés avec le bénéfice de montants compensatoires monétaires, ou la mettre à l'intervention dans leur pays, avec un avantage, à qualité égale, de trois francs par kilo de carcasse par rapport aux producteurs français. Cela constitue globalement un avantage de l'ordre de 1 300 francs par tête de jeune bovin, dont la valeur est en France de 4 500 francs environ.

Le fait que l'Allemagne, à l'origine déficitaire en viande, ait été le pays qui a mis cette année le plus de viande à l'intervention — en moyenne 6 500 tonnes par semaine — est symptomatique.

Des situations similaires pourraient être citées pour l'ensemble des produits transformés — malt, grists de maïs — où nos productions sont concurrencées par ces artifices.

Comment veut-on que nos industries alimentaires se développent, alors qu'elles subissent des restrictions de crédit et que les règlements monétaires les pénalisent d'au moins 14,5 p. 100 par rapport à nos partenaires à monnaie forte ?

La mesure qui s'impose est l'assainissement du marché monétaire, par la dévaluation du « franc vert » et la réduction des montants compensatoires. Certes, tout ne peut être fait en un jour, mais un plan à terme est indispensable pour sauver nos industries alimentaires.

Il faut aider aussi, monsieur le ministre, les productions exportables. L'exportation doit être un but et non pas un simple moyen de liquider des surplus. Mais, de grâce, facilitons la tâche des producteurs.

Pour notre région de la Marne, par exemple — et je parle au nom des parlementaires de mon département qui m'ont demandé de le faire — je prendrai deux exemples : la betterave et la luzerne. Pays dont les possibilités de production sont les plus grandes en ce domaine, la France est actuellement limitée par des quotas de production betteravière fixés à un taux anormalement bas, alors que certains de nos voisins ou de nos départements d'outre-mer ne peuvent fournir leur contingent.

Nous sommes aujourd'hui acculés à vendre des betteraves en Belgique pendant que nos usines freinent leur production et que nos départements d'outre-mer ne peuvent produire leur contingent.

Il faudrait obtenir, à titre exceptionnel, des possibilités de péregrination annuelle des quotas entre la France et nos départements d'outre-mer, tout en garantissant, bien sûr, les droits fondamentaux de ces départements.

La production de luzerne doit être encouragée si l'on veut assurer la satisfaction de nos besoins. En effet, nous sommes actuellement déficitaires en ce domaine et tributaires de l'étranger. Il n'est pas normal de fonder le marché de l'alimentation animale sur le soja importé, alors que la luzerne a des possibilités de production plus importantes : un hectare de soja produit environ 900 kilogrammes de protéines contre 2 500 kilogrammes pour un hectare de luzerne. Pourquoi cette culture n'est-elle pas encouragée ? Au lieu de cela, on incite les producteurs de luzerne déshydratée de surtaxe sur la consommation de fuel, et les exportations subissent la pénalisation de la dévaluation du « franc vert ».

Ce ne sont que quelques exemples, mais ils prouvent le paradoxe actuel de notre agriculture.

Elle est pourtant capable d'être beaucoup plus dynamique, de produire des marchandises régulièrement exportables et de transformer, elle-même ou en association avec les industriels, nombre de ses productions.

Mais il faut pour cela — je sais bien que c'est difficile, car la situation internationale est très fluctuante — lui redonner confiance par des mesures nationales ou européennes plus cohérentes, régler les problèmes monétaires essentiels, faciliter ses investissements productifs, lui permettre un financement mieux adapté et lui accorder des incitations financières judicieuses.

Des promesses avaient été faites en ce sens lors de la dernière conférence annuelle, et je sais, monsieur le ministre, que vous vous battez pour qu'elles soient tenues et pour qu'elles puissent être efficaces. Vous entendez les concrétiser dans les faits et, notamment, définir clairement dans le budget de l'agriculture l'affectation des sommes promises à cette occasion et nécessaires à la réalisation des objectifs retenus. C'est dans le sens d'une augmentation des crédits destinés à des investissements productifs, à des industries de transformation agricoles, à des mesures destinées à faciliter la production agricole exportable, que nous demandons avec vous que soit orienté le budget du ministère de l'agriculture.

Mme le président. Je vous prie de conclure, monsieur Falala.

M. Jean Falala. Mon intervention est terminée, madame le président. Je me permets toutefois d'insister sur un dernier point dont j'ai déjà entretenu M. le ministre récemment.

Il s'agit de la fixation des impositions forfaitaires pour les vigneron champenois en 1976.

Les propositions de l'administration régionale des finances conduisaient en effet à une multiplication par deux ou par trois du montant de l'impôt. Je compte, monsieur le ministre, sur votre intervention ainsi que sur celle de votre collègue, M. le ministre des finances, pour que les propositions raisonnables formulées par la profession soient retenues par la commission centrale.

Je sais, monsieur le ministre, qu'avec vous l'agriculture est dans de bonnes mains. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, du groupe républicain et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Mme le président. La parole est à M. Rigout.

M. Marcel Rigout. Monsieur le ministre, mes chers collègues, au nom du groupe communiste, je dénoncerai dans la première partie de mon exposé le caractère illusoire, insuffisant et électoraliste du budget qui nous est présenté.

Affirmer que 47 milliards de francs seront consacrés à l'agriculture c'est tenter de faire illusion, c'est une tromperie. Une telle affirmation est même dangereuse, car elle risque de culpabiliser les agriculteurs. En effet, il apparaît bien vite que le budget propre de l'agriculture — si l'on excepte les dépenses de protection sociale et la cotisation versée au F. E. O. G. A. qui ira combler le gouffre des montants compensatoires qui nous sont systématiquement défavorables — ne s'élève qu'à 14,6 milliards de francs.

Ce budget est aussi insuffisant.

L'étude des différentes masses budgétaires le prouve. Les actions les plus fondamentales pour l'avenir de notre agriculture sont sacrifiées. A titre d'exemple, moins de 9 p. 100 seront consacrés aux dépenses d'équipement de l'enseignement agricole,

4 à 5 p. 100 en francs constants pour les équipements agro-alimentaires dont la part diminue pour la troisième année consécutive. Notons que le retard en ce domaine essentiel ne cesse de s'accumuler par rapport à nos partenaires du Marché commun.

Dans nombre d'autres rubriques, une progression en apparence satisfaisante des crédits de paiement ne fait que combler une partie du retard considérable accumulé les années précédentes, ce qui est notamment le cas du foncier, des travaux d'hydraulique et de la prophylaxie.

Enfin, la dernière caractéristique de ce budget, la plus évidente, sans aucun doute, est son aspect électoraliste, et je vais essayer de le démontrer.

Electoraliste, ce budget l'est dans la méthode. Une partie notable des crédits supplémentaires qui seront débloqués en 1978 proviennent des crédits de paiement votés l'an dernier. C'est ce qui explique notamment le décalage énorme entre les mesures acquises et les mesures nouvelles.

L'objectif évident est de permettre une distribution de crédits dans les mois qui précéderont les élections. Nous ne nous en plaignons pas, mais encore faudrait-il que cette répartition fût équitable. Hélas! elle ne le sera pas.

Electoraliste, ce budget l'est aussi dans les choix. Les actions privilégiées sont des mesures à efficacité électorale rapide. Elles concernent les services publics ruraux, la rénovation rurale, le fonds d'action rurale, et chacun sait que, dans ces domaines, la distribution des crédits est entièrement contrôlée par le pouvoir de tutelle. Il en va de même pour les actions de remembrement au niveau des communes ou des crédits concernant la prophylaxie au niveau des exploitants.

En conclusion, ce budget, comme le précédent, ne contient l'amorce d'aucune action d'envergure capable de résoudre la crise qui frappe notre agriculture.

Bien au contraire, les déséquilibres du budget de 1977 se trouvent considérablement aggravés, malgré une progression apparente, je le répète, des crédits de paiement, mais qui n'est due qu'au fait que les priorités économiques cèdent presque partout le pas aux priorités électorales.

Ainsi, monsieur le ministre, votre budget, le dernier de la législature, ne fait que confirmer la politique que le Gouvernement a menée au cours des cinq dernières années.

Je consacrerai la deuxième partie de mon propos à établir un rapide bilan de ces cinq années.

Vous aviez promis aux agriculteurs le rattrapage de leurs revenus par rapport aux autres catégories socio-professionnelles. Or non seulement l'écart s'est encore aggravé depuis 1973, mais le revenu brut d'exploitation des agriculteurs a baissé de plus de 20 p. 100 en francs constants.

N'oublions pas que 50 p. 100 des exploitants agricoles ne disposent pas encore du S. M. I. C. pour faire vivre leurs familles.

Parallèlement à cette baisse de revenu, l'endettement s'est accru dans des proportions énormes puisqu'il a presque doublé en quatre ans.

Dans le domaine du foncier, la situation n'a cessé de se dégrader. La flambée du prix de la terre s'est aggravée : 16 p. 100 d'augmentation en valeur réelle pour les quatre dernières années, tandis que les petits et moyens exploitants, notamment par le biais d'une sélectivité draconienne des prêts fonciers, sont de plus en plus écartés du marché.

L'exode rural n'a cessé de s'accroître, atteignant le taux record de 5,7 p. 100 des actifs en 1975. La structure démographique des campagnes se détériore et, fait plus grave encore, les jeunes ne peuvent plus rester à la terre. On compte actuellement environ 19 000 installations par an, alors que le chiffre de 40 000 est considéré par les spécialistes comme un minimum.

Quant au volume de la production, il marque une tendance inquiétante à la baisse depuis trois ans, les aléas climatiques étant loin d'en constituer la seule explication.

Et l'on peut faire la même constatation pour notre balance commerciale agro-alimentaire. Lorsque M. Giscard d'Estaing est arrivé au pouvoir en 1974, notre excédent était de dix milliards de francs; en 1977, notre bilan sera déficitaire. Les chiffres parlent d'eux-mêmes et leur verdict est sans appel.

Si le bilan de la législature est particulièrement lourd, l'avenir s'annonce tout aussi inquiétant, avec notamment l'abandon des prix de référence sur le blé tendre et la remise en cause de l'intervention permanente concernant les viandes bovines. Il en va de même de l'éventuel règlement européen sur les ovins —

ce qui serait catastrophique — et de l'inique taxe de coresponsabilité sur le lait, dont on a déjà beaucoup parlé et dont on parlera encore beaucoup au cours de ce débat.

Enfin, pour couronner l'ensemble, on parle de ce qui serait la ruine de notre agriculture méridionale, à savoir de l'entrée de l'Espagne, de la Grèce et du Portugal dans le Marché commun. Nous espérons, monsieur le ministre, que ce débat sera pour vous l'occasion de définir clairement la position du Gouvernement sur la demande d'adhésion présentée par la Grèce et l'Espagne.

Face à un tel bilan, je proclame l'urgence d'une autre politique, d'une politique nouvelle qui prendrait réellement en compte les intérêts des agriculteurs et ceux du pays.

Que ce soit dans le domaine des revenus, de l'organisation des marchés, du foncier, de la modernisation des exploitations, du développement de l'entraide et de la coopération ou de l'aménagement de l'espace rural, des solutions existent.

La loi-cadre n° 2160 que le groupe communiste a déposée le 22 janvier 1976 et les propositions que nous avons faites à nos partenaires pour une bonne actualisation du programme commun de la gauche vont dans ce sens.

MM. Bertrand Denis et Pierre Mauger. Quel programme commun ?

M. Marcel Rigout. Nous n'en parlons pas au passé, mes chers collègues, nous lutons pour cette actualisation.

M. Pierre Mauger. Vous persévérez !

M. Marcel Rigout. Permettez-moi, pour conclure, de vous rappeler les grandes lignes de cette politique nouvelle que nous proposons et qui est caractérisée par son sérieux, son réalisme et sa cohérence. Elle s'articule autour de trois axes.

Premier axe : il s'agit d'assurer aux exploitants familiaux un revenu garanti correspondant à la valeur de leur travail qui est de plus en plus qualifié.

Cette garantie du revenu pourrait être obtenue, d'une part, grâce à une fixation convenable des prix agricoles qui doivent être en rapport avec les besoins d'une exploitation familiale et, d'autre part, grâce à la réduction des charges de production.

Des moyens d'agir en ce sens existent lorsque les prix agricoles fixés à Bruxelles ne sont pas suffisants. D'une part, les prix à la production pourraient être relevés — c'est une question de volonté politique — par une décote adéquate du franc vert, et, d'autre part, les coûts de production pourraient être allégés par la diminution de la T. V. A. afin que les consommateurs n'en soient pas les victimes.

Par ailleurs, une nouvelle organisation des marchés devrait être mise en place pour assurer une telle garantie, mais aussi pour orienter les productions en fonction des besoins du marché national et des possibilités d'exportation de nos produits alimentaires.

Le deuxième axe devrait aller dans le sens de l'amélioration des conditions de production des exploitations de type familial.

Il s'agit là, par une aide à la modernisation et aux investissements les plus adaptés, par un accroissement des moyens mis à la disposition de la coopération liée à la production, de donner toute son efficacité au travail des agriculteurs et de leur permettre d'avoir accès aux loisirs, au repos et aux vacances. En même temps, il conviendra de mettre un terme à la spéculation foncière, dont on sait qu'elle trouve sa source à la fois dans l'agriculture, par une limitation des cumuls inefficaces, et dans la pression des capitaux non agricoles qui cherchent un placement pour se protéger contre l'inflation.

Les S. A. F. E. R. actuelles devraient être décentralisées et démocratisées, c'est-à-dire placées sous le contrôle des agriculteurs par l'intermédiaire de leurs représentants élus et leurs missions mises au service de la politique de restructuration en faveur des exploitants familiaux.

Ces derniers devraient pouvoir, à partir de cette maîtrise de la spéculation foncière, avoir le libre choix pour acquérir ou louer les terres agricoles dont ils ont besoin dans les meilleures conditions de crédit, en cas d'achat, et de sécurité, en cas de fermage, par des baux de longue durée.

Enfin, le troisième axe devrait viser à améliorer le cadre de vie des agriculteurs et des ruraux.

Il importe d'abord de mettre un terme aux infériorités dont souffrent les familles paysannes dans les domaines de la protection sociale, des retraites, des droits des agricultrices, et

d'assurer la parité complète aux salariés agricoles. Il convient ensuite de développer les équipements collectifs et individuels actuellement très en retard dans les campagnes. Il faut enfin mener une action vigoureuse pour la création d'emplois dans les zones rurales, à partir des industries agro-alimentaires, certes, mais aussi des autres activités économiques.

Votre projet de budget, monsieur le ministre, va à l'encontre de ces objectifs. C'est la raison pour laquelle le groupe communiste le combat et le repousse. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

Mme le président. La parole est à M. Mauger.

M. Pierre Mauger. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, à l'occasion de l'examen du projet de budget de 1978, j'appellerai plus particulièrement votre attention sur deux points précis : le premier concerne les maisons familiales ; le second est relatif à l'adduction d'eau de l'île d'Yeu, au large de la Vendée. C'est un problème que connaît bien M. le secrétaire d'Etat.

Pour les maisons familiales, la question essentielle est de savoir si l'on entend reconnaître, sur le plan financier, l'alternance et les méthodes pédagogiques qu'elles pratiquent. Or, on ne peut pas dire jusqu'à présent qu'une réponse positive ait été donnée à cette question. La signature d'une convention par votre ministère en 1975 avait pourtant fait naître un sérieux espoir qui, malheureusement, a été suivi d'un retour en arrière et d'une profonde déception.

Sans rechercher les causes de ce mépris de l'enseignement par l'alternance, force est de constater qu'un sort injuste lui est fait. C'est ainsi que les mesures prévues dans votre projet de budget de 1978 pour les maisons familiales ne permettront pas d'établir un système correct de financement de l'enseignement par alternance, lequel est pourtant parfaitement adapté au milieu et très efficace, nous en avons des preuves.

Certes, le pourcentage d'augmentation que nous constatons dans ce budget n'est pas négligeable, mais il ne suffira pas, et de loin, à assurer le financement de l'alternance tel qu'il avait été prévu lors des discussions de la convention passée entre votre prédécesseur et l'union nationale des maisons familiales en 1974, c'est-à-dire le financement de 50 p. 100 des journées d'alternance au taux journalier de l'élève externe.

En fonction de cet accord, les maisons familiales avaient chiffré ainsi l'augmentation minimale nécessaire en 1978 des crédits de l'article 40 : majoration de 6,8 p. 100 du taux journalier : 3 357 000 francs ; prise en charge de l'alternance : 13 025 410 francs ; accroissement des effectifs : 1 867 288 francs, soit un total de 18 249 690 francs.

Par rapport aux crédits de 1977, cela représenterait une augmentation de 36,96 p. 100, peut-être un peu trop importante au regard des possibilités actuelles des finances nationales. Mais, pour autant, l'augmentation qui est accordée, soit 15,50 p. 100 par rapport au budget 1977, dont 10,58 p. 100 pour la majoration de 6,8 p. 100 du taux journalier et l'accroissement des effectifs, ne laisse finalement qu'à peine 5 p. 100 pour améliorer la prise en charge de l'alternance, ce qui est dérisoire.

Puis-je vous demander, monsieur le ministre, de faire un effort et d'ajouter encore 10 p. 100 à vos propositions budgétaires, de façon à porter l'augmentation de la prise en charge de l'alternance à 15 p. 100 par rapport au budget de 1977, ce qui équilibrerait ainsi les deux postes « majoration pour travaux journaliers » et « prise en charge de l'alternance », l'un n'allant pas sans l'autre ?

Une telle décision, si elle ne saurait évidemment satisfaire pleinement les maisons familiales, leur montrerait que l'administration de l'éducation nationale ne méprise pas la formation professionnelle par alternance mais, au contraire, en reconnaît toute l'utilité. Ce geste serait d'autant plus nécessaire que je note par exemple, au crédit d'équipement de l'enseignement privé, à l'article 50 du chapitre 66-30 concernant les maisons familiales, rurales d'éducation et d'orientation agricole, que la variation de 1977 à 1978 est de moins de 0,92 p. 100. Les 3 000 000 de francs qui sont accordés dans le budget de 1978 sont à rapprocher des besoins réels tels qu'ils ont été déterminés par les maisons familiales et qui se montent à 14 600 000 francs. C'est-à-dire que les crédits que vous accordez en 1978 aux maisons familiales ne représentent que 20,20 p. 100 des besoins réels de ces associations.

J'espère donc, monsieur le ministre, que vous entendrez ma voix et que vous aurez à cœur de répondre favorablement à l'appel que je vous ai fait en faveur de l'enseignement par alternance.

Le deuxième point sur lequel je voudrais appeler votre attention est celui des crédits concernant l'adduction d'eau de l'île d'Yeu. Je suis déjà intervenu dans cette enceinte à ce sujet. La canalisation qui permet l'approvisionnement de l'île d'Yeu en eau à partir du continent est en très mauvais état. D'ailleurs, votre secrétaire d'Etat, M. Jacques Blanc, dans la réponse qu'il m'a faite à ce sujet, a parfaitement reconnu la situation que j'avais exposée, en précisant que cette canalisation, vieille de dix-sept ans, était maintenant totalement vétuste. Il faut donc la remplacer, car l'accident qui est intervenu il y a quelques mois et qui a privé l'île d'Yeu d'eau pendant quelques jours peut survenir à nouveau à tout moment. La canalisation est dans un tel état que, à peine l'a-t-on réparée d'un côté, elle se détériore d'un autre.

M. le secrétaire d'Etat m'avait affirmé qu'il saisisrait de cette affaire l'aménagement du territoire. La solution du problème est en effet, je le reconnais, très onéreuse. Le coût de la canalisation est de 10 000 000 de francs. Mais, pour autant, on ne peut pas laisser une épée de Damoclès perpétuellement suspendue au-dessus de la tête 5 000 habitants se demandant chaque matin : « Aurai-je de l'eau aujourd'hui ? »

C'est pourquoi, monsieur le ministre, je tenais, à l'occasion de la discussion de votre budget, à vous rappeler les engagements que vous aviez, en quelque sorte, pris vis-à-vis de moi à ce sujet en me disant que vous alliez faire pression sur le fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire afin que cette opération soit financée dès que possible.

Je souhaiterais que vous puissiez aujourd'hui répondre affirmativement à cette question : y aura-t-il bientôt une nouvelle canalisation à l'île d'Yeu ? afin que je puisse rassurer les habitants. En effet, vous savez bien qu'un dépannage comme celui auquel la marine nationale a procédé lors du dernier incident ne peut régler le problème ; vous savez aussi que la pénurie d'eau a des conséquences très graves, non seulement pour la population, mais aussi pour l'économie de l'île tout entière, car l'arrêt de l'alimentation met en péril tous les appareils qui utilisent l'eau, tels que réfrigérateurs, glaciers, congélateurs, machines à laver, etc.

Monsieur le ministre, persuadé que vous aurez su entendre à travers mes paroles l'appel angoissé de la population de l'île d'Yeu, j'attends votre réponse avec espoir. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, du groupe républicain et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Mme le président. La parole est à M. Grussenmeyer.

M. François Grussenmeyer. Monsieur le ministre, votre projet de budget semble fondé sur une claire vision de l'avenir difficile de l'agriculture et de la paysannerie françaises. C'est sans doute pourquoi ses dotations augmentent plus que la moyenne.

La progression de 12,7 p. 100 des crédits de paiement permettra une meilleure réalisation des autorisations de programme, ce qui est indispensable.

C'est, bien sûr, le B.A.P.S.A. qui se taille la part du lion. Il est, en effet, nécessaire de poursuivre l'effort entrepris en vue de rapprocher progressivement le régime des exploitants agricoles du régime général des salariés. Le projet de budget que vous nous présentez répond donc à notre attente.

Il est cependant un domaine particulièrement crucial que le Gouvernement devra suivre régulièrement, c'est celui du maintien du revenu des exploitants agricoles. Les dirigeants agricoles attendent beaucoup de la conférence sur les revenus qui doit se réunir en novembre. Il conviendra de ne pas oublier, dans la discussion, le prélèvement énorme sur les revenus en cause que représente l'autofinancement pour l'achat de biens d'équipement indispensables à une agriculture moderne.

Il faut se rappeler aussi que l'agriculture, outre qu'elle est le seul secteur d'activité à être touché de plein fouet lorsque le franc se déprécie, verse une compensation au fonds commun européen qui la reverse aux pays à monnaie forte ; la pénalité est donc double. Il y a un problème de fond : mettre le franc « vert » en conformité avec notre monnaie.

En ce qui concerne le remembrement, en Alsace, la faible dotation accordée à la région ne permettra d'attribuer au Bas-Rhin que 3 millions de francs en 1978. Cet état de choses ne permettra aucun engagement d'opérations nouvelles en 1978, alors qu'à la suite de la mise en œuvre de deux opérations groupées d'aménagement foncier — O.G.A.F. — plusieurs demandes nouvelles seraient prêtes à être financées.

De plus, le seul remembrement des communes ayant présenté à ce jour une demande représente une dépense de l'ordre de 3 millions de francs. Ces opérations ne pourront être couvertes que par les programmes de 1979 et 1980, ce qui veut dire que les remembrements en zones O.G.A.F. du deuxième semestre 1977 ne seront achevés au mieux qu'en 1982, les besoins globaux actuels s'élevant à environ 10 millions de francs. Une dotation complémentaire est donc nécessaire afin de financer dès l'année prochaine quelques opérations nouvelles dans les deux O.G.A.F. récemment décidées.

Je voudrais aussi insister sur le programme d'action prioritaire d'intérêt régional retenu dans le cadre du VII^e Plan, concernant une opération de régénération des eaux et de protection de la nappe phréatique en Alsace.

Ce programme prévoit en particulier d'accélérer la construction d'ouvrages d'épuration des collectivités publiques. En effet, environ 15 p. 100 seulement de la population alsacienne est desservie par des stations de traitement des eaux usées. L'objectif est d'atteindre en 1980 un taux de 55 p. 100 en construisant une capacité de traitement pour 900 000 équivalents-habitants environ.

A ce titre, les besoins d'équipement jugés incompressibles par l'établissement public régional d'Alsace au cours du VII^e Plan, s'élèvent à 200 millions de francs pour les communes rurales et à 157 millions de francs pour les communes urbaines.

J'évoquerai, brièvement, la distorsion de concurrence dans le secteur laitier entre la République fédérale d'Allemagne et l'Alsace. En effet, l'incidence des montants compensatoires sur les exportations vers l'Allemagne crée de sérieuses difficultés aux laiteries qui risquent de n'en pouvoir supporter le coût à moyen terme. Des groupes allemands arrivent ainsi à concurrencer sérieusement les produits français sur notre marché intérieur, particulièrement en Alsace, en pratiquant des rabais allant jusqu'à 21 p. 100 pour le lait et 12 p. 100 pour le beurre.

En matière de prestations sociales agricoles, il conviendra de décider enfin l'institutionnalisation de l'aide financière à la caisse d'assurance accidents agricole, organisme obligatoire dans les départements du Rhin et de la Moselle, et de revaloriser cette aide en fonction de la variation des prix.

Nos exploitations agricoles ont évolué rapidement dans les années passées quant aux moyens et aux méthodes de travail. Le phénomène de modernisation de l'agriculture française saute aux yeux, de même que l'organisation des marchés. Les contraintes sont difficiles dans un secteur qui est très dépendant des mentalités personnelles et des réactions les plus humaines.

Il ne faudrait pas que l'agriculture française, qui représente près de 19 p. 100 du produit intérieur brut, devienne le parent pauvre de la nation.

Les aspirations légitimes des agriculteurs convergent vers les trois finalités suivantes : augmenter le revenu de l'exploitant et de sa famille ; assurer la sécurité de l'exploitant en matière foncière et d'aménagement ; améliorer la qualité de vie en se penchant sur les conditions de travail et sur les contraintes spécifiques de l'activité agricole.

La promotion, dans les zones rurales, requiert aussi, je dirai même surtout, une restauration de la vie sociale et de la communauté d'intérêts dans les villages.

Nous comptons sur vous, monsieur le ministre, et sur le Gouvernement pour maintenir l'agriculture à un niveau élevé dans le développement économique et social de la France, afin d'éviter des ruptures sociales aux conséquences incalculables.

La liberté de notre société passe aussi par une agriculture indépendante et libre de se développer au travers de ses aspirations et dans le cadre du Marché commun européen, sans que lui soient imposés de schémas et de planification contraignants.

Notre société libérale est en fin de compte, nous le pensons fermement, la seule garantie de l'essor et du progrès de notre agriculture et de nos agriculteurs. Le sérieux de votre budget y contribuera grandement. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, du groupe républicain et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

Mme le président. La parole est à M. Cattin-Bazin.

M. Maurice Cattin-Bazin. Madame de président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, les dépenses sociales agricoles, qui constituent plus de 50 p. 100 du budget de l'agriculture, méritent une attention particulière.

Les agriculteurs âgés bénéficient, comme tous les Français, d'avantages sociaux en matière de maladie, d'allocations familiales, de prestations vieillesse. Toutefois, compte tenu du nombre très élevé des agriculteurs âgés par rapport à ceux qui restent en activité, ce sont surtout les retraités agricoles qui bénéficient des 27,5 milliards de francs de crédits sociaux. En effet, les seules prestations vieillesse absorbent 55 p. 100 des crédits. Par ailleurs, plus de la moitié des dépenses de maladies sont effectuées pour les retraités. Il s'agit là d'une situation tout à fait exceptionnelle qui n'est que la traduction de la diminution très rapide de la population active agricole au cours des vingt-cinq dernières années.

L'Etat est donc tenu d'apporter une très large contribution au financement des dépenses sociales agricoles. Ainsi, les agriculteurs ne financent qu'environ 30 p. 100 de leurs prestations sociales agricoles, si l'on prend en considération les cotisations directes mais également les cotisations complémentaires perçues par la mutualité sociale agricole pour l'action sanitaire et sociale et la gestion des caisses.

Cet effort peut paraître modeste mais il ne doit pas faire oublier que les cotisations directes augmenteront en 1978 de 20 p. 100, c'est-à-dire comme l'ensemble des dépenses sociales agricoles. L'effort des agriculteurs qui peut apparaître comme modeste comparé à l'ensemble des dépenses sociales et à l'effort financier de l'Etat sera néanmoins ressenti très durement par ceux qui, une fois encore dans certaines régions, ont connu les rigueurs des aléas atmosphériques et les incertitudes de la conjoncture agricole.

Il importe de souligner, monsieur le ministre, que malgré l'effort très réel de la collectivité publique, effort qui ne saurait être oublié, des progrès substantiels restent à réaliser en faveur des retraités agricoles dont le niveau des retraites est encore insuffisant. En effet, alors que les prestations sociales maladie et les prestations familiales sont versées dans les mêmes conditions et au même niveau pour les agriculteurs que pour les autres Français, il n'en est pas de même en ce qui concerne les prestations vieillesse.

Le niveau moyen des retraites agricoles était encore en 1976 inférieur de plus de 30 p. 100 à celui des pensions perçues par les salariés du régime général. Encore faut-il préciser qu'il est tenu compte, pour le calcul de ce niveau moyen, du versement du fonds national de solidarité. Si ces prestations complémentaires, qui témoignent d'ailleurs de la faiblesse des ressources dont disposent les agriculteurs âgés, n'étaient pas prises en compte, le niveau moyen des retraites accuserait un retard de plus de 50 p. 100 et si l'on comparait le montant maximum de retraite auquel peuvent prétendre respectivement un salarié et un agriculteur, on arriverait à des écarts beaucoup plus considérables.

Cette situation, monsieur le ministre, est due à la faiblesse de ce que l'on appelle les retraites complémentaires agricoles. Aussi, je me permets d'insister à nouveau sur la nécessité de persévérer dans l'effort. Je sais que, financièrement, cela entraînera un accroissement des charges supportées par la collectivité publique, mais je pense que les agriculteurs ont droit à cette solidarité nationale.

Mes propos ne doivent pas vous laisser croire que j'ignore l'effort très réel qui a été fait depuis plusieurs années pour accroître le minimum vieillesse — auquel peuvent prétendre les agriculteurs — qui atteindra, à la fin de 1977, 11 000 francs par an. Mais, cet effort ne saurait cacher les progrès qui restent encore à réaliser.

Encore un mot, monsieur le ministre, en ce qui concerne l'indemnité viagère de départ. Les agriculteurs ne distinguent pas l'I. V. D. des autres prestations quand ils touchent leurs retraites, du moins pour ceux qui reçoivent ce complément viager.

La politique suivie à leur égard a eu des résultats positifs en accélérant l'installation de jeunes agriculteurs. Néanmoins, monsieur le ministre, l'agriculteur qui percevait 1 500 francs d'I. V. D. par an il y a dix ans et qui reçoit encore aujourd'hui la même somme, ne peut qu'être choqué par la non-réévaluation de l'indemnité étant donné l'augmentation rapide des prix au cours de la période considérée. Le pouvoir d'achat des agriculteurs a donc subi une diminution.

C'est pourquoi il serait juste, à mon sens, de réévaluer les indemnités viagères de départ, voire d'indexer leur montant sur le coût de la vie. Il est anormal que la radio et la presse insistent sur l'augmentation régulière des retraites des Français les plus défavorisés alors que, dans le même temps, certains éléments de ces retraites restent bloqués.

Enfin, monsieur le ministre, je souhaiterais obtenir une confirmation de votre part.

Le plan Barre visait à favoriser l'accroissement du nombre des travailleuses familiales qui aident les familles en proie à des difficultés de santé. Si l'effort prévu intéressait les zones urbaines, des mesures similaires devaient être prises également en faveur des familles agricoles.

Or les ressources des caisses de mutualité sociale agricole sont insuffisantes. Cependant, grâce à la nouvelle taxe sur les corps gras alimentaires que l'Assemblée vient de voter, il devrait être enfin possible de créer de nouveaux emplois de travailleurs sociaux. Ceux-ci seraient particulièrement utiles dans les campagnes, où les familles sont isolées. L'aide à domicile permet fréquemment d'éviter une hospitalisation qui coûte bien souvent plus cher que l'intervention des travailleurs sociaux.

Compte tenu du nombre des agriculteurs âgés, une telle politique serait particulièrement judicieuse et appréciée dans nos campagnes.

Si je me suis borné, monsieur le ministre, à traiter des problèmes sociaux de l'agriculture, auxquels je suis très sensible, c'est pour en souligner l'importance et je sais que vous leur porterez toute votre bienveillante attention.

Pour conclure, je vous remercie donc des efforts que vous accomplissez en faveur de nos agriculteurs. (Applaudissements sur les bancs du groupe républicain, du rassemblement pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Mme le président. La parole est à M. Richard.

M. Lucien Richard. Monsieur le ministre, la discussion du projet de budget du ministère de l'agriculture a lieu au moment où sont étudiées les demandes d'adhésion de trois Etats — la Grèce, l'Espagne et le Portugal — à la Communauté économique européenne, ce qui ne manque pas de faire naître quelques inquiétudes au sujet de l'avenir de l'activité agricole en Europe.

Dans les quelques minutes dont je dispose, je traiterai brièvement de l'élargissement de la Communauté de neuf à douze membres et des problèmes annexes relatifs aux désordres monétaires et à leurs conséquences.

A cet égard, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Chaque année, un milliard et demi de dollars sont engloutis seulement pour compenser le flottement erratique des monnaies. Cette charge est supportée par le F.E.O.G.A., c'est-à-dire par la Communauté. Or elle ne profite, en réalité — vous le savez bien, monsieur le ministre — qu'aux consommateurs des pays à monnaie faible. Est-il vraiment nécessaire de rappeler qu'au début de l'année les montants compensatoires représentaient pour la Grande-Bretagne 37,5 p. 100 des prix d'intervention? En réalité, ce pays bénéficie d'une subvention à l'importation représentant plus du tiers de la valeur des produits importés.

L'argument selon lequel le système actuel défavoriserait les pays à monnaie forte ne me paraît nullement convaincant, dans la mesure où le revenu des agriculteurs allemands a progressé de 15 p. 100 en 1976 par rapport à 1975.

Dans ces conditions, que reste-t-il des principes sur lesquels était fondée jadis la politique agricole commune : libre circulation des produits, préférence communautaire, égale répartition des crédits et progression harmonieuse des revenus? Quelle est, monsieur le ministre, la ligne de conduite du Gouvernement face à une situation dont la France tire bien moins de bénéfices?

Naguère, nous avons entériné l'institutionnalisation des changes flottants. Soyons logiques jusqu'au bout et tirons-en les conséquences. Nos agriculteurs attendent que le Gouvernement avance des propositions fermes à la commission de Bruxelles et au conseil des ministres de la Communauté. Ils veulent savoir en faveur de quelle politique la France se prononcera : le plafonnement des montants compensatoires, un système de préfixation ou la suppression pure et simple des montants compensatoires?

La perspective de l'élargissement de la Communauté constitue, pour le monde agricole, une source de préoccupations majeures. Vous n'ignorez pas que les agriculteurs de notre pays, qui ont bénéficié — avouons-le — de l'Europe verte pendant dix ans, ne comprendraient pas qu'on les engage dans ce qui serait une aventure à douze, alors que, dans bien des domaines, l'Europe des Neuf souffre déjà de dérèglements importants.

Sans méconnaître l'intérêt politique que présenterait l'élargissement de la Communauté à trois pays aussi proches du nôtre que peuvent l'être la Grèce, l'Espagne et le Portugal, il serait dangereux de sous-estimer les risques économiques, particulièrement dans le secteur agricole, d'une telle extension.

En effet, les structures de ces trois pays ne sont nullement au niveau communautaire. Leur population agricole est proportionnellement trois fois plus nombreuse que dans les Etats de la Communauté. La mécanisation y est encore relativement rudimentaire. Aussi leur adhésion, mal préparée ou prématurée, provoquerait l'invasion du marché européen par des productions viticoles, vinicoles, fruitières et légumières, alors que pour un grand nombre de ces productions la Communauté se suffit déjà.

L'exemple le plus frappant de ce qui est susceptible de se produire nous est signalé par la commission de Bruxelles elle-même : n'a-t-elle pas estimé qu'en 1980 les exportations de vins espagnols atteindraient cinq millions d'hectolitres et six millions en 1985? Si cette hypothèse se vérifiait, des difficultés ne manqueraient pas de surgir, et leur acuité dépasserait largement, n'en doutons pas, celle du contentieux vinicole qui existe déjà entre la France et l'Italie.

Je n'ignore pas, monsieur le ministre, que le Gouvernement français a demandé en 1977 aux autorités de Bruxelles la révision des réglementations pour les productions viti-vinicoles, fruitières et méditerranéennes. A ce jour, dans ces trois domaines, aucun résultat tangible n'a encore été obtenu. Voilà qui doit nous inciter à envisager avec la plus extrême prudence toute perspective d'élargissement ou de mutation de l'Europe verte.

A cet égard, n'oublions pas que la France, pays à dominante toujours très agricole, est directement intéressée par les évolutions qui se dessinent. Le Gouvernement doit bien mesurer la responsabilité qu'il endosserait en avalisant des décisions que d'autres sont à même de prendre plus aisément, sans avoir à craindre autant que nous des retombées néfastes.

En résumé, nous aimerions connaître, monsieur le ministre, la position du Gouvernement sur les deux questions importantes que j'ai posées. Quels choix entendez-vous opérer lors des prochaines négociations communautaires? Elles s'annoncent pleines d'espoir, certes, mais également chargées de menaces.

De toute façon, souvenons-nous que de la réponse qui sera donnée aux trois pays qui demandent leur adhésion à la Communauté économique européenne dépendra l'avenir même de celle-ci. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, du groupe républicain et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Mme le président. La parole est à M. Le Pensec.

M. Louis Le Pensec. Mes chers collègues, pendant des siècles, l'utilisation de l'espace rural a été le seul fait de l'agriculture mais en ce dernier quart du xx^e siècle, la concurrence locale pour l'affectation des sols à d'autres usages qu'agricoles est l'une des données essentielles du problème foncier.

En effet, le développement des infrastructures pour les autoroutes, les besoins militaires ou les aéroports, la progression, presque exponentielle, du nombre des résidences secondaires destinées aux loisirs et l'urbanisation des résidences principales absorbent trois cent mille hectares de terrains en moyenne annuelle pour satisfaire des besoins autres que ceux de l'agriculture.

De plus, le constat s'aggrave si l'on observe que l'utilisation a lieu de façon dispersée, en dehors de tout plan. Nous assistons alors à un véritable « mitage » de l'espace rural. En tenant compte également des nécessités de la restructuration des exploitations, on mesurera combien l'espace rural est convoité.

Les conséquences du phénomène sont connues. D'abord, les conflits de droit d'usage s'exacerbent dans certaines régions à tel point que les luttes foncières feront bientôt partie de la vie quotidienne dans nos campagnes.

Surtout, la demande de terres pour un usage non agricole pèse très lourdement sur le marché foncier agricole. Elle contribue à la hausse du prix des terres, accentuée en outre par les actions spéculatives. A l'égard du marché foncier, c'est à bon droit que l'on peut employer le terme d'anarchie. En effet, comment justifier que la valeur d'un terrain double ou triple sous l'effet de la surenchère? Le prix moyen de l'hectare, qui était en 1971 de 6 409 francs, a atteint 13 966 francs en 1976.

Aussi le capital foncier investi pèse-t-il lourdement sur les moyens de développement et sur le revenu des exploitants. Pour les jeunes, les taux d'endettement sont dissuasifs. Les exploitations familiales modestes sont progressivement éliminées. Tel est le bilan d'une politique.

Pour des raisons de sécurité, l'agriculteur est conduit à acquérir la terre qu'il cultive. Ce faisant, il achète non seulement son outil de travail mais son droit au travail. La majorité des agriculteurs ne parvient à franchir cet obstacle qu'au prix de lourds sacrifices qu'accroissent la réduction des prêts fonciers du Crédit agricole ainsi que le resserrement du marché foncier — les rapporteurs l'ont montré.

Pour remédier à cette situation, il fallait bien entendu prendre les mesures nécessaires : mais la politique et les outils mis en place par la V^e République ont rapidement montré leurs limites, si bien que l'on peut parler de l'échec relatif d'une politique des structures mise au service d'une politique de sélection.

Les S. A. F. E. R. ont révélé leur impuissance devant la hausse des prix du sol. Faute de moyens, elles n'ont pas pu atteindre leur objectif : l'acquisition de cent mille hectares l'an. En 1976, leurs transactions n'ont porté que sur 15 p. 100 du marché foncier. Elles n'ont pas permis non plus de contrôler localement l'allocation des terres en fonction des besoins des exploitants. Dans ce domaine, un projet de loi nous proposera certaines retouches, sans pour autant résoudre le problème au fond. Ce projet comporte même des dispositions inquiétantes — je songe à celle qui a trait à la préemption sur une surface de cinq mille mètres carrés.

Quant à la législation sur les cumuls, elle n'est pas respectée ou, du moins, elle est trop facilement contournée. Le fait est connu. Dans un département, une enquête récente a montré que dans une proportion de 95 p. 100 en 1974 et de 98 p. 100 en 1975 les personnes touchées par cette loi avaient échappé à tout contrôle. Ainsi, une loi votée pour réglementer tous les cumuls a fini par offrir tous les recours à ceux qui veulent cumuler ! Mais qui a vraiment imaginé qu'elle était destinée à limiter les cumuls ?

Ce que j'appellerai le « défi foncier » appelle, pour être relevé, des réponses autres qu'un simple replâtrage, fût-ce l'habillage moderniste du système en vigueur. On ne pourra pas éviter de s'attaquer directement au marché foncier, ce qui ne peut se faire qu'en soustrayant la terre cultivable aux manœuvres spéculatives. Il faut reconnaître que la terre, outil de travail avant tout, doit être distribuée en fonction des besoins de celui-ci, ce qui signifie que les accaparements excessifs, ou socialement injustes, doivent être écartés.

Pour les socialistes, la création d'offices fonciers serait susceptible de rendre aux travailleurs agricoles la maîtrise de la destination et de l'utilisation des sols. Au sein de ces offices serait assurée une représentation démocratique dans laquelle figureraient les représentants des collectivités locales. Un contrôle des opérations juridiques concernant des terres à usage agricole pourrait avoir lieu. Enfin, une habilitation à proposer des barèmes fixant des prix minima et maxima pour les terres, selon leur catégorie et la nature des cultures, permettrait aux offices fonciers de soustraire le sol agricole à la spéculation et à la surenchère.

Ajouterai-je que les dispositions déjà inscrites dans le Programme commun, au sujet de la municipalisation des sols dans les périmètres urbains, nous semblent de nature à donner aux collectivités locales la maîtrise du foncier ? Convient-il encore de souligner l'aberration de la situation actuelle qui conduit à rendre quasiment inaccessibles certaines acquisitions foncières aux collectivités locales qui ont très souvent contribué à valoriser le sol ?

La pénurie foncière va s'aggraver encore. Cette difficulté, à laquelle nous aurons bientôt à nous affronter, nous interdit de considérer la propriété du sol comme un droit intangible, absolu. Prisonnier des pesanteurs, le Gouvernement n'a pas la volonté politique de mettre en œuvre dans ce domaine les correctifs que la majorité des exploitants et, d'une façon générale, des citoyens attendent.

Je n'ai pas trouvé dans le projet de budget qui nous est soumis les moyens qui témoigneraient d'une ambition foncière. Il est permis de le regretter très sincèrement. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)

Mme le président. La parole est à M. Fouchier.

M. Jacques Fouchier. Monsieur le ministre, sans répéter ce qui a déjà été dit et écrit et sans préjuger ce qui sera répété

à cette tribune au sujet de la taxe dite « de coresponsabilité », je soulignerai brièvement quel grave problème pose à certains égards la production laitière en France.

La question n'est d'ailleurs pas nouvelle mais on ne saurait prétendre que la Communauté européenne l'ait réglée ou soit en passe de le faire. Déjà, en 1973, M. Lardinois avait voulu résorber les excédents laitiers en instituant une taxe sur les livraisons aux laiteries — heureusement, son principe ne fut pas retenu.

Antérieurement, bien des formules contradictoires avaient été proposées, souvenons-nous en. A l'encouragement à l'abattage des vaches laitières avait dû succéder une prime pour la reconstitution du cheptel de vaches à lait.

Après avoir assisté à de telles incohérences, les producteurs sont devenus particulièrement méfiants. Ils se demandent maintenant ce que pourrait bien leur procurer la célèbre taxe de coresponsabilité, si mal nommée.

Qui plus est, les producteurs spécialisés, ceux qui se sont voués à la promotion de la qualité, se trouvent désormais abandonnés. En effet, les modes actuels de soutien des marchés communautaires ne feront, hélas, que pénaliser leurs efforts méritoires.

A ce sujet, les exemples abondent. Sans vouloir manquer à l'objectivité, je mentionnerai malgré tout la situation de la région Poitou-Charentes, dont la réputation n'est plus à établir dans le domaine de la production laitière et que j'ai eu maintes fois le plaisir de vous faire parcourir, monsieur le ministre.

Dans cette région, un terroir privilégié, une sélection des races très élaborée, une alimentation rationnelle et naturelle, la maîtrise des entreprises de transformation, des efforts rigoureux d'hygiène, bref toute une tradition conservée dans un bassin laitier connu a permis de produire un beurre que les gourmets ont su placer au premier rang de la gastronomie.

Or, la parfaite qualité de ce produit lui permet d'être vendu sans aucun problème de commercialisation. Aucune entreprise ne livre à l'intervention et le lait a toujours été valorisé dans d'excellentes conditions.

Permettez-moi de vous lire ce que viennent de m'écrire les responsables d'une laiterie coopérative du département des Deux-Sèvres, fort connue — je ne la nommerai pas — qui ne produit que du beurre, mais quel beurre ! Celui que se disputent les meilleures tables de Paris :

« La plupart des entreprises laitières de notre région manquent de matière première. Pour la nôtre, c'est 30 p. 100 de lait en plus qui serait nécessaire pour satisfaire la demande de notre clientèle.

« Les producteurs ne comprennent pas qu'on puisse leur offrir de l'argent pour abandonner la production laitière et les taxer s'ils maintiennent cette production sous prétexte d'augmentation de stocks dont ils ne sont pas responsables.

« La baisse de production pénalise les agriculteurs restés fidèles à la production laitière en leur imposant des frais et charges d'exploitation accrus du fait de l'insuffisance de matière première traitée.

« La petite et moyenne exploitation est découragée et tend à disparaître au profit de grandes unités avec tous les risques de désertification que constitue cette évolution ».

De telles réflexions, recueillies sur le terrain, me conduisent, monsieur le ministre, à vous poser deux questions — elles ne s'adressent d'ailleurs pas souvent à vous, disons que je vise un peu au-delà !

D'abord, l'intervention a-t-elle été créée pour favoriser et encourager la constitution de stocks ou pour régulariser des marchés oscillants ?

Ensuite, la différence entre le prix payé au producteur, soucieux de qualité, et celui qui rémunère une marchandise banale et médiocre, est-elle suffisante pour constituer un stimulant ? Je n'en suis pas convaincu, surtout lorsque se répand l'information selon laquelle serait lancée prochainement à bas prix sur le marché de détail une masse de 28 000 tonnes de beurre afin de dégager les stocks.

M. Bertrand Denis. Il n'y a pas de stocks en France !

M. Jacques Fouchier. S'agit-il des stocks communautaires ?

Soyons assurés que de telles mesures conduiront automatiquement à la disparition des beurres de cru et à un nivellement par le bas, le plus mauvais de tous.

Sans doute serait-il préférable de rechercher les moyens d'assainir le marché de façon moins incohérente et surtout plus positive par le soutien et l'incitation à l'exportation, par l'encouragement effectif à l'allaitement naturel des veaux et par le soutien de la poudre de lait utilisée dans l'aliment du bétail. J'y reviendrai. En tout état de cause, le résultat serait meilleur et la facture plus légère.

En la circonstance, la Communauté économique européenne ne semble guère faire preuve d'imagination. Elle a tergiversé jusqu'à ce que la Grande-Bretagne la rejoigne, avec les conséquences que l'on sait, s'agissant des produits laitiers.

Qui plus est, certains pays européens : les Pays-Bas ou la République fédérale d'Allemagne visent, pour leur part, la croissance de leur production laitière et augmentent à cet effet leurs capacités de production.

Il était donc normal que les producteurs français s'inquiètent et qu'ils réclament des mesures de compensation susceptibles d'être appliquées concurremment, notamment la révision des montants compensatoires, la participation des producteurs à la gestion du fonds, et la hausse de la taxe sur les matières grasses d'origine végétale.

Seule, à ce jour, cette dernière disposition a été adoptée grâce au vote récent d'un amendement que nous avions déposé et que notre collègue M. Cornette a défendu.

M. Pierre Pranchère. Il faut que nos partenaires l'acceptent !

M. Jacques Fouchier. Néanmoins, la mesure demeure encore insuffisante, d'autant qu'en France les produits importés bénéficient d'une plus grande publicité que les ressources autochtones. En d'autres termes, il y a davantage de réclame pour la margarine que pour le beurre.

Quoi qu'il en soit, pour en revenir à la défense, négligée, de la qualité de nos produits régionaux, je vous suggérerai une mesure à mon sens fort raisonnable.

Les producteurs des régions de montagne doivent être exonérés de la taxe de coresponsabilité.

On ne peut qu'approuver une telle mesure, mais pourquoi ne pas l'étendre aux producteurs qui livrent leur lait aux entreprises qui n'ont pas recours à l'intervention ? De la sorte, seuls seraient pénalisés les responsables des stocks communautaires, en particulier les Allemands qui, à eux seuls, y participent pour les deux tiers.

Pour conclure, je suggérerai, monsieur le ministre, un ensemble d'orientations qui pourraient constituer autre chose que des palliatifs circonstanciels, précaires et peu efficaces, et qui pourraient être l'amorce d'une politique laitière soutenue.

Il s'agirait, en particulier pour assainir le marché laitier, d'utiliser 300 000 tonnes de poudre par an pour l'alimentation animale en la rétrocédant aux fabricants à un prix concurrentiel avec le soja ; de mettre à la disposition de l'aide alimentaire un stock communautaire permanent de 300 000 tonnes de poudre et de 50 000 tonnes de beurre ; d'accroître, dans un premier temps, de 5 p. 100 les exportations communautaires ; de soutenir la consommation animale de lait écrémé liquide en l'état, par l'attribution d'une prime au litre avec un plafond annuel ; d'orienter 0,50 p. 100 de la production globale vers la distribution subventionnée aux écoles, maisons de retraite, personnes âgées, etc. ; d'encourager les investissements industriels de productions nouvelles diversifiées ; de privilégier des aménagements de locaux d'élevage moins coûteux grâce à des prêts et selon des plans types, en renonçant aux masses de béton qui coûtent cher et qui sont inutiles ; de définir des plans d'alimentation de la vache laitière moins onéreux.

La liste n'est certes pas limitative. Quoi qu'il en soit, nous, Français, nous ne pouvons être tenus pour responsables d'un état de choses qui dépend de l'absence de politique laitière communautaire cohérente.

Nous ne pouvons pas non plus renoncer à exploiter un produit naturel essentiel pour l'élevage et qui, de plus, constitue l'une des principales matières premières de l'agriculture nationale. Le lait est, de surcroît, on l'oublie trop souvent, un aliment d'une valeur biologique irremplaçable. La Bible en faisait déjà, avec le miel, le symbole de la satiété sinon de l'opulence.

Voudrait-on condamner délibérément une politique de la qualité qui avait suscité tant d'espoirs et demandé bien des efforts aux agriculteurs français ? (Applaudissements sur les bancs du groupe républicain, du rassemblement pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Mme le président. La parole est à M. Weisenhorn.

M. Pierre Weisenhorn. Madame le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, si le budget de l'agriculture apparaît comme un budget relativement privilégié, qui se traduit par un effort de redéploiement et vise au meilleur emploi des moyens existants et au respect des priorités dégagées, il apparaît aussi, hélas ! marqué par l'énorme prélèvement de 49 p. 100 destiné au B. A. P. S. A.

Le rapport de trois actifs pour un retraité dans le régime salarial général de la sécurité sociale et celui d'un seul actif pour un inactif dans le régime agricole révèlent, par le biais démographique, la véritable fatalité qui pèse sur les moyens dont dispose votre ministère.

L'alignement de l'assurance vieillesse et des allocations familiales par une fiscalisation inévitable relève de la solidarité nationale, d'autant que les retraites vieillesse agricoles sont inférieures de 25 à 30 p. 100 aux retraites moyennes sur le plan national, malgré l'effort que fait la nation pour le financement du B. A. P. S. A.

On peut aussi saluer le langage de vérité qui se traduit par la liquidation des engagements financiers des années passées, mais aussi, en contrepartie, par le moins grand nombre d'opérations importantes engagées par votre ministère.

Dans le peu de temps qui m'est imparti, j'aborderai trois points concernant : la partie équipement du budget, la sélection animale par l'identification pérenne, et enfin les problèmes forestiers.

Le chapitre 46-57 relatif au remembrement fait apparaître une augmentation de crédits de 8,17 p. 100.

Monsieur le ministre, vous êtes venu à deux reprises dans le département du Haut-Rhin, et notamment en juin 1975, en qualité de député et rapporteur de la commission de la production et des échanges du projet de loi sur le remembrement. Vous avez pu constater les efforts faits dans ce domaine.

Le département du Haut-Rhin a remembré 100 000 hectares de 1952 à 1977 et il désirerait tenir le rythme de 6 000 hectares par an pour pouvoir terminer son remembrement en moins de dix ans.

Le chapitre 61-60 indique une progression de 18,75 p. 100 des crédits destinés à l'équipement hydraulique et, là aussi, je sais que lors de votre visite dans la Hardt — cette fois-là, en qualité de secrétaire d'Etat — pendant la période de sécheresse de l'année dernière, vous avez personnellement pu vous rendre compte de ce qui reste à accomplir en plaine d'Alsace.

Le budget de votre ministère permet donc, sur le plan de l'équipement, de faire porter l'effort à la fois sur le remembrement et l'hydraulique, deux domaines pour lesquels le département du Haut-Rhin est spécialement demandeur, et s'inscrit, à ce titre, dans la politique que vous entendez mener.

N'oubliez pas qu'il existe encore des exploitations agricoles de 35 hectares répartis sur 139 parcelles !

Pour l'hydraulique, tout est encore à faire dans notre département. Je me permets de vous rappeler que le canal d'Alsace a fait baisser la nappe phréatique de sept mètres environ et que la chambre d'agriculture estime, dans un plan départemental, les travaux hydrauliques à 5 millions de francs, à étaler sur cinq à six années.

Pour ce qui est de l'identification pérenne, deux procès pour faux tickets de pesée ont attristé ces derniers temps le monde agricole, qui attache beaucoup d'importance à la carte d'identité complète accompagnant la bête du producteur au consommateur.

Dans ce budget, les crédits dégagés ne sont pas suffisants pour généraliser ces opérations d'identification pérenne. Les fraudes auxquelles on assiste actuellement ne disparaîtront que le jour où ce système sera généralisé, ce qui permettra de suivre l'animal des circuits d'élevage aux circuits de commercialisation.

Mon dernier propos aura trait aux difficultés que connaissent les communes pour exploiter leurs forêts. Les mauvaises conditions de débardage, le poids de plus en plus élevé des camions, qui atteignent maintenant de 20 à 30 tonnes et défoncent les chemins forestiers, surtout par mauvais temps, l'éparpillement inévitable des lots dans les forêts, tout cela diminue notablement la rentabilité des surfaces boisées.

Le ministère de l'agriculture ne pourrait-il envisager d'accorder une aide au regroupement, dans de grandes aires de stockage, de certaines grumes ? Je pense particulièrement aux essences nobles.

Je voterai le budget de l'agriculture parce qu'il est un budget dynamique qui respecte les programmes d'action prioritaires, la formation des hommes, les nécessités de la recherche et la préparation de l'avenir. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, du groupe républicain et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Mme le président. La parole est à M. Bayou.

M. Raoul Bayou. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans le Midi de la France, les vendanges se terminent. D'après l'estimation même de vos services, la récolte sera inférieure, en quantité, à celle de l'an passé, la qualité était, heureusement, bien meilleure.

Cependant, la situation des viticulteurs sera toujours aussi mauvaise, d'autant que de trop nombreux départements ont été victimes de calamités qui ont réduit considérablement la production — les dernières datant de quelques jours à peine dans l'Hérault, le Gard et l'Ardèche.

Dans le peu de temps dont je dispose, je voudrais essayer de vous rendre attentifs au drame qui se déroule dans la région que je représente.

Depuis vingt ans, la viticulture a été victime de mesures qui l'ont profondément blessée. Je citerai notamment le doublement de la fiscalité indirecte sur le vin, en décembre 1958, l'instauration d'une T. V. A. au taux de 17,6 p. 100 au lieu de 7,50 p. 100 pour les autres produits agricoles, à quoi il faut ajouter 9 francs de droits de circulation par hectolitre et la dernière taxe parafiscale que vous venez de créer.

Je rappellerai aussi la période pendant laquelle, après 1962, le vin du Midi a servi de monnaie d'échange avec le pétrole algérien, la suppression du statut viticole lors de l'entrée en vigueur du pseudo-marché commun viticole en 1970, la non-application du traité de Rome avec l'abandon de notre marché à la spéculation internationale, génératrice d'anarchie, ce qui a eu pour résultat l'invasion du marché français par les vins italiens ou prétendus tels.

Le pouvoir est demeuré sourd à tous les cris d'alarme que nous avons poussés en chacune de ces circonstances.

Conséquences : des prix de misère, un revenu qui a baissé de 45 p. 100 en deux ans, l'absence de soutien réel du marché, la disparition d'un trop grand nombre d'exploitations familiales, le désespoir des anciens, l'exode des jeunes et, corrélativement, un marasme économique généralisé dans des régions de monoculture viticole.

Chaque fois que les viticulteurs ont cherché à protester, devant leur unanimité et leur détermination, le pouvoir a fait, chaque fois, état de promesses ou de plans mirifiques. Il a, certes, cassé l'élan des revendications, mais n'a jamais apporté de solution concrète et apaisante.

Ainsi a-t-on connu, par exemple, le rapport Ferru, il y a quelques années, le plan Chirac en 1972, face à la charte viticole, le fameux rapport Bentejac, toujours resté secret et, aujourd'hui, le rapport Lauga.

Notons, en passant, que l'on n'a jamais voulu tenir compte des propositions des vrais viticulteurs exprimées par leurs associations, notamment par la confédération générale des viticulteurs du Midi, la fédération nationale des vins de table et la fédération nationale des caves coopératives.

Aujourd'hui, monsieur le ministre, je le répète à cette tribune à quelques jours d'intervalle, la nature, cruelle pour les viticulteurs, vous offre un répit. La faible récolte prévue permettra de réduire considérablement le stock énorme de 30 millions d'hectolitres qui se trouvait, au 31 août dernier, dans les caves des producteurs, à condition, bien sûr, que l'on ne continue pas à importer des vins d'Italie, ou d'ailleurs, dont nous n'avons nul besoin, ni sur le plan de la quantité, ni sur celui de la qualité, et qui sont aussi dangereux qu'inutiles.

A cet égard, il est bien évident que nous ne saurions accepter l'entrée de l'Espagne, de la Grèce ou du Portugal dans le Marché commun, si l'harmonisation des aides, des charges, des législations, de la fiscalité et l'application des clauses de sauvegarde, prévues dans le Traité de Rome et non réalisées jusqu'à ce jour, ne deviennent pas effectives.

C'est là, vous le savez, une des causes essentielles du marasme que connaît le vin, comme les fruits et légumes.

Je rappelle aussi que vous ne pourriez rien établir de sérieux en matière viticole si vous ne consentez pas à accorder aux différents vins — vins de table, vins de pays, V.D.Q.S., V.D.N.,

A. O. C. — la garantie de prix en tenant compte pour chaque catégorie, du prix de revient, du coût de la vie et de la juste rémunération du travail du viticulteur et de sa famille.

Cette garantie de prix a été donnée au blé en 1936 avec l'office des céréales et, depuis lors, à bien d'autres produits.

Il serait logique et juste que vous l'instauriez pour le vin, non par le biais de votre O. N. I. V. I. T. sans consistance ni moyens, mais en créant un véritable office des vins comme celui qui a été conçu par le groupe parlementaire du parti socialiste et des radicaux de gauche, office disposant des moyens nécessaires pour garantir officiellement aux viticulteurs un prix minimum tenant compte des charges d'exploitation, pour promouvoir une politique de qualité payante qui découragerait ainsi la production de vins difficiles à commercialiser, pour neutraliser les excédents, pour assurer la maîtrise totale des importations et pour développer les exportations.

Si vous me dites que cela relève de la Communauté, je vous répondrai alors que c'est une position que vous devriez logiquement défendre, vous-même, à Bruxelles.

La Communauté devrait vous écouter, puisqu'elle soutient, par ailleurs, les cours des céréales, de la viande, du lait et de la betterave, toutes productions du Nord de l'Europe, à l'exclusion de produits agricoles méditerranéens.

Il me reste, monsieur le ministre, puisque j'ai parlé de justice, à réclamer, en matière de chaptalisation, l'application d'une loi unique pour tous les départements français, avec possibilité d'enrichissement au seul sucre de raisin, la qualité naturelle, très souvent issue de petits rendements, étant elle-même encouragée et protégée par de justes prix garantis et par une publicité et une législation spécifiques.

N'oubliez pas non plus les sinistres pour lesquels il faut prévoir l'amélioration des textes de loi actuels.

Monsieur le ministre, comme je vous le disais il y a un instant, vous avez personnellement la chance, compte tenu de la modeste récolte française de cette année-ci, de pouvoir régler à froid et pour toujours le problème viticole.

Si vous laissez passer cette chance, vous n'aurez aucune excuse à donner à la viticulture française pour expliquer la carence du pouvoir. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*)

Mme le président. La parole est à M. Laborde.

M. Jean Laborde. Madame le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'une des principales caractéristiques de l'économie agricole est son assujettissement aux caprices du temps.

Si l'agriculteur d'aujourd'hui ne se résout plus à implorer le ciel pour se protéger des fléaux de la nature, il n'a cependant pas beaucoup de prise sur ceux-ci. A défaut d'une prévention efficace, c'est une garantie contre leurs méfaits qu'il recherche.

L'apparition de graves perturbations climatiques dans des régions jusqu'à maintenant épargnées en fait ressentir la nécessité à ceux qui n'accordaient peut-être pas à ce problème toute l'importance qu'il mérite, à ceux qui ne vivaient pas le drame des viticulteurs, des arboriculteurs et de tant d'agriculteurs qui ne pouvaient plus assurer leurs vignes, leurs vergers, leurs champs, là où la fréquence des sinistres rendait prohibitif le taux des primes.

Les porte-parole des régions qui semblaient seules subir les ravages du gel ou de la grêle avaient parfois l'impression de prêcher dans le désert quand ils réclamaient un régime efficace de protection contre les conséquences des calamités atmosphériques ; celles-ci étendant leurs ravages, ils sont aujourd'hui un peu mieux entendus.

Il y a pourtant beaucoup à faire avant que nos agriculteurs ne soient débarrassés de la hantise des fléaux qui, en toute saison, risquent d'emporter leurs récoltes.

Or, ces fléaux semblent avoir une prédilection particulière pour les zones déjà défavorisées dont ils accentuent le handicap et aggravent les difficultés. L'insécurité qu'ils engendrent décourage les jeunes et alimente leur exode.

Représentant une région trop habituée aux sinistres, qui a subi, cette année, successivement la gelée, la grêle et des inondations catastrophiques, et où quelques productions animales constitueront les seules ressources de la plupart des exploitations, je crois pouvoir souligner la gravité du problème.

L'augmentation de la productivité, les charges croissantes, la nécessité d'amortir un capital de plus en plus lourd ne permettent plus à l'agriculteur de supporter les aléas climatiques qui compromettent à chaque instant son revenu et lui font courir un risque auquel aucune autre profession n'est soumise.

Il faut donc lui garantir le minimum de sécurité qu'il est en droit d'attendre. Certes, le fonds de garantie contre les calamités constitué-t-il le premier pas vers une solution qui ne saurait reposer que sur une double solidarité, nationale et professionnelle. La solidarité professionnelle, bien sûr, est indispensable. C'est l'assurance obligatoire qui peut la faire jouer, mais elle a ses limites et tend fâcheusement à peser sur les plus faibles ou sur les plus exposés.

Seule la participation de l'Etat est en mesure de traduire la solidarité nationale. Le régime de protection contre les calamités agricoles, institué par la loi du 10 juillet 1964, ne répond pas, malgré ses modifications successives, à l'attente des agriculteurs.

Ses ressources restent insuffisantes en raison, notamment, de ce que vous ne lui apportez pas, monsieur le ministre, la contribution qui lui avait été promise.

Si des simplifications ont accéléré la procédure, bien des progrès restent à faire pour éviter des situations prolongées de détresse ou des traitements discriminatoires.

Les prêts « calamités » constituent certes une mesure appréciable, mais ils ont de fâcheuses conséquences lorsqu'ils se répètent : ils ne sont pas accessibles à tous et endettent de toute façon le bénéficiaire. Bien que l'effet cumulatif des bonifications laisse sur les budgets suivants des traces inévitables, leurs taux doivent encore être réduits et leur durée systématiquement portée à un délai minimum de sept ans. Ces prêts ne sauraient toutefois constituer autre chose que des aides complémentaires : ils ne doivent pas se substituer à une juste indemnisation.

Monsieur le ministre, c'est l'ensemble du dispositif de protection contre les calamités qu'il faut améliorer.

Le groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche a déposé, à cette fin, une proposition de loi qui vous en fournit les moyens. Cette proposition — dont je ne puis évidemment faire ici une présentation détaillée — a été adoptée par la commission de la production et des échanges sur rapport de mon ami André Billoux. Il faut que notre assemblée l'adopte sans tarder.

Sans doute les agriculteurs continueront-ils à côtoyer le risque. C'est là le propre de leur métier. Mais il est grand temps qu'ils soient libérés de la crainte ancestrale des calamités qui les assaillent et qu'ils puissent connaître enfin la sécurité à laquelle ils aspirent. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)*

Mme le président. La parole est à M. Ruffe, dernier orateur de la matinée.

M. Hubert Ruffe. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je parlerai, moi aussi, après mon collègue M. Laborde, des calamités agricoles.

Chacun le sait, l'année 1977 aura été particulièrement calamiteuse, notamment dans les départements du Sud-Ouest où ces calamités, du fait de leur importance, ont pris le caractère d'une véritable catastrophe qui a eu un retentissement national. L'ampleur exceptionnelle des dégâts et des dommages subis a eu de lourdes conséquences, des points de vue humain, social et économique. D'où la nécessité de prévoir des moyens exceptionnels en vue de réparer les pertes subies. D'autant que ces graves événements se sont produits sur un fond de crise : chômage accru, difficultés grandissantes pour les petites et les moyennes entreprises, baisse des revenus agricoles pour la quatrième année consécutive.

Certes, un profond élan de solidarité nationale, auquel il convient de rendre hommage, s'est manifesté envers les sinistrés du Sud-Ouest : solidarité unanime des populations, des corps constitués et des services publics sur les lieux mêmes du sinistre ; solidarité aussi en dehors des zones sinistrées, avec les collectes, souscriptions et subventions issues de différentes sources et venues de nombreux départements.

Mais, en considération des crédits accordés, on ne peut pas dire qu'il en soit de même de la part de l'Etat.

J'ai demandé, monsieur le ministre, qu'une ventilation soit faite indiquant, d'un côté, le montant global des sommes

recueillies et provenant des collectes, souscriptions et subventions dont je viens de parler, et, d'un autre côté, le montant des crédits fournis par l'Etat.

Les sinistrés, les responsables des organisations professionnelles, syndicales et autres, les représentants des collectivités locales avec lesquelles j'ai eu l'occasion de m'entretenir, toutes les parties intéressées veulent connaître cette répartition. Le respect le plus élémentaire qui leur est dû exige que l'on mette cartes sur table. A l'heure de l'informatique, et au nom du libre accès des administrés à l'information possédée par l'administration, cette ventilation des comptes s'impose.

Je n'ai pas obtenu de réponse à cette demande. Sans doute a-t-on intérêt à cacher le plus possible l'insuffisance des crédits d'Etat !

Car, monsieur le ministre, il y a insuffisance lorsque l'Etat, par exemple, n'accorde des crédits que dans la moyenne de 22 p. 100 pour l'ensemble des dommages causés aux biens personnels des sinistrés, de 15 p. 100 pour les dommages concernant les artisans et les commerçants, de 40 p. 100 pour la voirie départementale et communale. Et dans ce dernier cas, déduction faite de la T.V.A., la subvention réelle ne représente plus que 20 p. 100 environ.

Indépendamment des prêts bonifiés, l'indemnisation des agriculteurs à la suite des calamités agricoles, sera assurée par leur seul fonds national de garanties institué par la loi du 10 avril 1964. Or il apparaît — vous nous donnerez sans doute des précisions à ce sujet, monsieur le ministre — que les sommes dont dispose ce fonds sont sans commune mesure avec le montant des dommages subis. Il y a eu de temps, on parlait de 61 milliards d'anciens francs. Observons au passage que la moitié de cette somme devait être payée par les exploitants. Or, le département du Gers — que mon collègue M. Laborde représente — a subi, à lui seul, pour les dommages agricoles, une perte de plus de 100 milliards d'anciens francs et le Lot-et-Garonne — que je représente — une perte de 55 milliards d'anciens francs. Et je ne parle ni des trois autres départements d'Aquitaine, ni des nombreux autres départements sinistrés sur l'ensemble du territoire. Cela donne une idée de l'ampleur des calamités agricoles.

Cela prouve aussi le sérieux de la proposition présentée par le groupe communiste, lequel, dès le début, a demandé que soit débloquée une première tranche de 100 milliards d'anciens francs pour l'ensemble des calamités. Combien paraissent alors dérisoires les 14 milliards d'anciens francs inscrits à cette fin au budget de l'agriculture !

Le Gouvernement est-il vraiment décidé à dégager les crédits exceptionnels nécessaires en vue d'accorder aux agriculteurs sinistrés un taux d'indemnisation suffisamment substantiel — ce qui leur avait été promis — et de pallier l'insuffisance criante des taux d'indemnisation accordés aux autres catégories de sinistrés ?

Il est indispensable, en effet, de dégager des crédits exceptionnels en vue de la prise en charge par l'Etat de la totalité des dégâts causés aux voiries communale et départementale. Car nos communes rurales sont dans l'impossibilité matérielle de faire face, dans la proportion de 80 p. 100, aux dépenses de remise en état d'une voirie qui a parfois été complètement détruite.

Il est indispensable aussi d'indemniser les sinistrés en argent frais au lieu de les acculer à des emprunts qui sont souvent inaccessibles pour les uns et qui représentent, pour les autres, un endettement accru. C'est là l'une des revendications essentielles des sinistrés.

En conclusion de ces quelques minutes qui nous sont si chèrement imparties, j'indiquerai qu'il est de plus en plus nécessaire que les agriculteurs soient enfin dotés d'une caisse nationale des calamités qui les garantisse véritablement contre les aléas de la nature en leur assurant une rapide et substantielle indemnisation.

C'est ce que prévoit la proposition de loi que le groupe communiste a déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale en donnant au fonds national de garantie les moyens financiers qui lui permettraient de jouer pleinement son rôle et, aussi et surtout, en démocratisant le fonctionnement de la caisse nationale des calamités qui serait régie par un conseil de gestion au sein duquel la représentation des agriculteurs serait majoritaire.

Voilà, monsieur le ministre, ce que je voulais dire très brièvement au sujet des calamités. *(Applaudissements sur les bancs des communistes.)*

Mme le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

Mme le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1978, n° 3120 (rapport n° 3131 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) :

Agriculture, F.O.R.M.A., B.A.P.S.A. et article 72 (suite) :

Agriculture :

(Annexe n° 2 (*Dépenses ordinaires*). — M. Tissandier, rapporteur spécial ; avis n° 3152, tome I, de M. Bertrand Denis, au nom de la commission de la production et des échanges ; annexe n° 3 (*Dépenses en capital*). — M. Pierre Joxe, rapporteur spécial ; avis n° 3152, tome II (*Développement rural*), de M. Huguet, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 3148, tome II (*Enseignement agricole*), de M. Brocard, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles (F. O. R. M. A.) :

(Annexe n° 4 (F.O.R.M.A. et O.N.I.B.E.V.). — M. Pranchère, rapporteur spécial ; avis n° 3152, tome III (F.O.R.M.A.), de M. Hausherr, au nom de la commission de la production et des échanges.)

Industries agro-alimentaires :

(Annexe n° 5. — M. Caro, rapporteur spécial.)

Budget annexe des prestations sociales agricoles (B.A.P.S.A.) :

(Annexe n° 46. — M. Pons, rapporteur spécial ; avis n° 3148, tome XIX, de M. Jean Brianc, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 3152, tome XXIV, de M. Bizet, au nom de la commission de la production et des échanges.)

Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à treize heures.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
JACQUES RAYMOND TEMIN.

(Le compte rendu intégral des 2^e et 3^e séances de ce jour sera distribué ultérieurement.)